
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quatrième séance – Mercredi 9 juin 2021, à 20 h 40

Présidence de M. Amar Madani, président

La séance est ouverte à 20 h 40 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Roxane Aubry*, *M. Simon Brandt* et *M^{me} Salma Selle*.

Assistent à la séance: *M^{me} Frédérique Perler*, maire, *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, vice-présidente, *MM. Sami Kanaan* et *Alfonso Gomez*, conseillers administratifs, et *M^{me} Christina Kitsos*, conseillère administrative.

CONVOCATION

Par lettre du 26 mai 2021, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 8 juin et mercredi 9 juin 2021, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

Le président. Nous passons au traitement des urgences votées hier soir et commençons par la motion M-1583.

Motion: un signe commémoratif dans l'espace public en mémoire du Village noir de Genève, construit en 1896

- 4. Motion du 25 novembre 2020 de M^{mes} et MM. Oriana Brücker, Ahmed Jama, Dorothée Marthaler Ghidoni, Arnaud Moreillon, Olivia Bessat-Gardet, Pierre-Yves Bosshard, Joëlle Bertossa, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Christel Saura, Pascal Holenweg, Roxane Aubry, Valentin Dujoux, Maryelle Budry, Olivier Gurtner, Anna Barseghian, Leyma Milena Wisard Prado, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron et Bénédicte Amsellem: «Pour la mise en place d'un signe commémoratif dans l'espace public en mémoire du premier Village noir de Suisse romande, construit à Genève en 1896 à l'occasion de l'Exposition nationale suisse» (M-1583)¹.**

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2024, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution du 23 décembre 2013;
- le mouvement Black Lives Matter, né en 2020, qui a fédéré des millions de personnes dans le monde et qui demande, entre autres, la réparation pour les torts passés et présents subis par la population noire;
- la manifestation Black Lives Matter, qui s'est déroulée le 9 juin 2020 à Genève et qui a rassemblé plus de 10 000 personnes;
- la rencontre organisée le mardi 1^{er} septembre 2020 par la Ville de Genève et le Département cantonal de la cohésion sociale avec les organisations et les personnes actives dans la lutte contre le racisme anti-Noir-e-s et la défense des droits humains des personnes afro-descendantes, rencontre dont le but était de faire entendre la voix de ces organisations et personnes sur, entre autres, le thème de la prévention du racisme anti-Noir-e-s;
- les résultats des recherches historiques les plus récentes, qui ont mis en évidence la participation de la Suisse à l'entreprise coloniale ainsi que l'influence de ce passé sur la construction d'une vision du monde raciste;
- les actes de discrimination raciste anti-Noir-e-s qui sont malheureusement encore commis sur le sol de la ville, du canton et de la Confédération,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place un signe de commémoration dans l'espace public (monument, plaque, statue ou autre) en mémoire du premier Village noir de Suisse romande, construit à Genève en 1896 à l'occasion de l'Exposition nationale suisse et qui fut habité du 1^{er} mai

¹ «Mémorial 178^e année»: Annoncée, 3843. «Mémorial 179^e année»: Motion d'ordonnancement, 149.

Motion: un signe commémoratif dans l'espace public en mémoire
du Village noir de Genève, construit en 1896

au 15 octobre 1896 par 200 personnes venues d'Afrique de l'Ouest pour y être observées comme des animaux dans un zoo.

Préconsultation

M^{me} Oriana Brücker (S). Cette motion a été présentée hier afin de demander au Conseil administratif qu'un signe commémoratif soit installé en souvenir du Village noir qui a été construit à Plainpalais entre la rue du Village-Suisse et le parc Gourgas à l'occasion de l'Exposition nationale de 1896. Nous reprendrons la parole après pour expliquer plus en détail cette motion.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 43 oui contre 15 non.

M^{me} Maryelle Budry (EàG). Il faut se rendre compte que la Suisse, qui n'a pas été directement un pays colonialiste, a cependant tiré bien des profits économiques des colonies et notamment de la vente des esclaves. Nous en avons hérité une vision du monde raciste, même si elle est le plus souvent inconsciente. Ce qui se chuchotait dans quelques livres d'historiens spécialisés sort enfin au grand jour et la société dans son ensemble est interpellée par un passé lourd et difficilement avouable. Après de grandes villes françaises telles que Nantes et Bordeaux qui ont fait reculer le refoulement sur leur passé de traite négrière, des villes suisses comme Zurich et Neuchâtel s'y mettent aussi. Il est temps que Genève reconnaisse à son tour ses erreurs et entame une réflexion pour les dépasser. Il existe déjà aux abords de la place Bel-Air une plaque commémorant l'exécution d'un jeune homme de 17 ans, Bartholomé Tecia, noyé dans le Rhône par les autorités en 1566 pour crime d'homosexualité. Il est temps maintenant de marquer notre honte pour cette aberration de zoo humain au centre de Genève en 1896, une date pas si lointaine; mes grands-parents et vos arrière-grands-parents vivaient à cette époque.

Ce symbole de remords que nous vous proposons marquera aussi notre espoir de vivre un jour dans une ville sans racisme et sans discrimination. Il aidera la population racisée de notre ville à se sentir acceptée et intégrée. La Ville de Nantes, qui a entamé cette réflexion dès le début des années 2000 et qui a érigé un Mémorial de l'esclavage, a renforcé ainsi son attraction de ville culturelle extrêmement dynamique. Nous confions donc au Conseil administratif le soin de créer ce symbole de commémoration. Nous avons confiance, notamment suite à la très intéressante table ronde du 20 mai dernier organisée par les services de Sami Kanaan au Musée d'ethnographie de Genève (MEG) sur le thème de l'héritage raciste dans les villes: effacer, recontextualiser ou repenser l'histoire? Oui,

Motion: un signe commémoratif dans l'espace public en mémoire
du Village noir de Genève, construit en 1896

repensons l'histoire de notre ville. Nous marquons déjà, ou plutôt enfin, l'apport des femmes dans notre ville, osons donc aller encore plus loin dans une démarche stimulante pour toute la population.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Nous ne comprenons pas très bien l'urgence de cette motion, c'est une certitude, bien qu'au sein de ce Conseil tout sujet puisse sembler urgent et nécessiter d'être traité rapidement par ses membres. Je pense que cette urgence sera explicitée par la suite dans l'argumentaire des socialistes. La nécessité de mener un travail sur le devoir de mémoire et de reconnaissance relatif aux événements survenus dans notre canton et dans notre ville est évidente pour le Parti démocrate-chrétien afin de connaître les enjeux et les différentes vérités, même celles qui dérangent; c'est bien de ça qu'il est question ici. A l'instar de familles neuchâteloises, des familles genevoises ont peut-être profité non pas de ce village ou de ce zoo humain comme cela a été dit auparavant, mais de ce qu'on appelait la traite. Je pense important que ce devoir soit mené par la Ville pour expliquer au peuple genevois ce qu'ont été les grandes fortunes de notre ville et comment elles se sont faites, tout comme il me semble important qu'on puisse faire un travail en profondeur sur ce sujet. Je suis convaincu que les services de M. Kanaan le feront afin d'expliquer à nos citoyens ce qui s'est réellement passé dans notre ville il y a plus d'un siècle. Monsieur le président, je vous remercie de votre attention.

Le président. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Pascal Holenweg qui demande le débat accéléré pour toutes les urgences. Je vous la soumetts au vote.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 39 oui contre 11 non.

Le président. Je vous rappelle que lors du débat accéléré les interventions sont limitées à cinq minutes par groupe et à trois minutes par amendement.

(M^{me} Michèle Rouillet exprime son mécontentement vis-à-vis de cette motion d'ordre.)

M. Didier Lyon (UDC). L'Union démocratique du centre refusera bien sûr cette motion, parce qu'elle estime que la repentance, autrement dit le regret de ses fautes, n'est pas justifiée. Les gens de notre époque n'ont pas à regretter

Motion: un signe commémoratif dans l'espace public en mémoire
du Village noir de Genève, construit en 1896

les éventuelles fautes que nos aïeux auraient commises. Le texte de la motion indique que les faits datent de 1896 et parle du mouvement Black Lives Matter, un évènement qui s'est déroulé aux Etats-Unis et fait référence à une bavure policière. L'Union démocratique du centre est tout à fait d'accord de lutter contre le racisme, mais pas de cette façon, c'est-à-dire de le sectariser en le limitant au racisme anti-Noir. Je rappelle également que la Suisse n'a pas eu de colonies, n'en déplaît à certains. On nous a parlé de Bordeaux, une ville en France où se déroulait le commerce des esclaves. C'est la France, qui à l'époque était le Royaume de France. (*Commentaire.*) Nantes, oui, mais Bordeaux aussi. On a également parlé d'une plaque déposée en souvenir d'un évènement qui date de 1566; nous sommes en 2021, nous n'allons pas refaire l'histoire. Le Conseil municipal n'est pas là pour refaire l'histoire, il a d'autres choses beaucoup plus importantes à faire. L'Union démocratique du centre estime qu'il n'y a pas de devoir de mémoire ici, cela ne nous concerne pas. Nous refuserons donc cette motion.

M^{me} Bénédicte Amsellem (Ve). Les Vertes et les Verts, qui sont cosignataires de cette motion et l'ont corédigée, la soutiennent bien évidemment. Genève se veut une ville de tolérance et d'ouverture sur le monde. Par ailleurs et malheureusement, beaucoup reste à faire pour combattre le racisme de manière générale et en particulier le racisme anti-Noir. A cet égard, le travail de mémoire est essentiel, c'est pourquoi l'installation d'un signe commémoratif du premier Village noir de Suisse romande construit en 1896 pour observer 200 personnes d'Afrique de l'Ouest comme dans un zoo y participera. Cela donnera aussi l'occasion de décrire un épisode historique totalement méconnu de la population. Pour ces raisons, cette motion doit être soutenue.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Il y avait effectivement un Village noir qui s'appelait alors un village nègre, mais il est de bon ton de censurer même le langage, nous parlerons donc d'un Village noir. Ne parlons plus non plus de «negro spiritual» mais de «noir spiritual». Ce Village noir constitué de 200 Sénégalais offrait certainement aux spectateurs l'image d'une Afrique fantasmée par les sociétés occidentales et ancrée dans l'imaginaire commun. Dans cette exposition nationale il y avait aussi un Village suisse, un village idéalisé avec une représentation de l'architecture du pays, divers chalets, 78 bâtiments répartis sur 20 000 m², une montagne de 40 m, une cascade d'un million de litres d'eau par jour, des scénographies avec des armaillis, des paysans qui effectuaient leurs tâches journalières avec du bétail, des vaches et des chèvres qui circulaient entre les rues et les prairies reconstituées. Là aussi ce n'était pas du réel, l'authenticité du village est d'ailleurs démentie par la découverte de faux

Motion: un signe commémoratif dans l'espace public en mémoire
du Village noir de Genève, construit en 1896

décors et par le journal satirique *Sapajou* qui dans son n° 33 titre «Réflexion d'une vache au Village suisse» parce qu'une vache avait percé la montagne en staff avec ses cornes. Il y était écrit: «Est-ce qu'ils me prennent pour une bête de vouloir me faire avaler que ces rochers-là sont en pierre?»

L'Exposition nationale suisse de 1896 offre néanmoins un intérêt historique exceptionnel par ses ambitions artistiques et architecturales, par les nouveautés technologiques qu'elle présentait ainsi que par les divertissements proposés. Le but de cette exposition nationale, au cours de laquelle la gare de Genève a aussi été inaugurée, était multiple, un peu à l'image des expositions universelles. Industriel d'abord, pour montrer les nouveautés en la matière, c'est d'ailleurs la première fois qu'un film est projeté à Genève; pédagogique, car les Genevois pouvaient voir la vie des paysans des montagnes, notamment la fabrication du fromage que les petits Genevois ne connaissaient guère; patriotique, afin de cimenter l'unité nationale de la Confédération et de défendre la production suisse par sa qualité sur les marchés internationaux; de divertissement, grâce à des spectacles, notamment le Théâtre de Sapajou, au cinématographe, car comme dit à l'instant c'est la première fois qu'un film est projeté, au kinétographe, la première caméra argentique du cinéma inventée en 1890 ainsi qu'au kinétophone, première tentative de lecture simultanée de l'image et du son.

Ces divertissements contribuaient à montrer et à modifier la relation entre le corps, la vue et le monde. Les gens étaient également friands d'exotisme et avaient une curiosité pour la nouveauté, ce Village noir doit donc aussi être perçu comme une ouverture à la diversité culturelle. Il faut se rappeler que le XIX^e siècle fut nommé le siècle de la science et que ces grandes expositions ont largement contribué à un nouvel essor économique, artistique, industriel et d'ouverture sur le monde. Cela permet de traiter de l'histoire avec nuance, sans tomber dans la moralisation, sans se flageller et prétendre refaire l'histoire alors même qu'on ne la connaît pas, ce qui me semble grave. C'est d'ailleurs pour cette raison que j'avais déposé en 2018 la motion M-1372 intitulée «Un parcours urbain pour notre passé», qui proposait un tracé ponctué d'un logo permettant de comprendre l'histoire emblématique de notre ville sous toutes ses facettes. A ce sujet, je vous informe déposer un amendement pour demander que l'installation d'une plaque commémorative soit élargie à l'Exposition nationale suisse de 1896 dans son intégralité. (*Ndlr: M^{me} Rouillet reprendra la parole plus tard pour présenter son amendement.*) Cette exposition a été un très grand moment en Suisse duquel vous devriez aussi être fiers, car elle a non seulement inclus un Village noir, avec tous les fantasmes que l'on pouvait avoir, mais aussi un Village suisse qui n'était pas non plus un village réel mais un village fantasmé à bien des égards; c'était une ouverture sur le monde.

Motion: un signe commémoratif dans l'espace public en mémoire
du Village noir de Genève, construit en 1896

M^{me} Oriana Brücker (S). En 1968, il avait été demandé à la Genevoise Jeanne Hersch, alors directrice de la division de philosophie de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), d'organiser le vingtième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Pour ce faire, Jeanne Hersch avait invité chaque pays membre de l'Unesco à lui envoyer un texte datant d'avant 1948 qui exprimait d'une manière ou d'une autre un droit fondamental. Jeanne Hersch voulait comprendre si les droits humains pouvaient vraiment se dire universels. Elle reçut alors une très grande quantité de textes qu'elle analysa. Elle découvrit bien sûr que les droits rapportés dans ces textes étaient très différents les uns des autres, aussi dans leur expression, mais elle y découvrit un fil rouge, quelque chose de commun qui se retrouvait dans tous ces écrits. Je cite Jeanne Hersch: «[...] l'essentiel c'est que partout on perçoit cette exigence fondamentale: quelque chose est dû à l'être humain parce qu'il est un être humain». Cette exigence est celle d'être traité comme un être humain, pas comme une chose ou une marchandise. C'est précisément cette exigence-là que cet épisode historique du Village noir de Genève nous rappelle, l'exigence de traiter l'être humain comme un être humain et pas comme une bête de foire.

Cela a été dit, ce Village noir a été construit à l'occasion de l'Exposition nationale suisse de 1896, il se trouvait entre la rue du Village-Suisse et le parc Gourgas et a été peuplé de figurants. On a fait venir 200 Sénégalais exprès pour jouer la vie africaine devant le peuple suisse, qui est venu à l'Exposition nationale pour les observer. Dans un article paru dans le journal *La Liberté* le 6 avril 2018, l'historien suisse Patrick Minder raconte que devant le public les exhibés exercent leur métier de sculpteur, bijoutier, musicien ou cuisinier. Ils vendent quelques objets, organisent des parties de lutte, dansent et chantent. Les fêtes musulmanes sont célébrées devant une petite mosquée avec le sacrifice d'un agneau. Les femmes enceintes sont appréciées, les naissances attirant le public. On signale deux bébés. On déplore le décès d'un jeune homme malade. Les visiteurs peuvent se promener dans le village, mais n'ont pas le droit d'entrer dans les cases.

Ce Village noir n'est pas un épisode historique isolé, déjà dans l'Antiquité on exposait des personnes en raison de leur apparence. Cela a été dit, le premier Village noir de Suisse romande se trouvait ici à Genève, mais on en a recensés une quarantaine sur tout le territoire suisse. C'est à l'époque coloniale que les véritables spectacles ethniques sont devenus un phénomène de masse; on estime qu'entre 1800 et 1950 environ 35 000 femmes, hommes et enfants ont été exposés à travers le monde et qu'environ 1,5 milliard de personnes se sont déplacées pour les voir. Ce n'est pas parce que le phénomène était répandu et qu'il faisait partie des coutumes d'une époque qu'il ne faut pas le questionner ni le discuter publiquement. Bien au contraire, le Village noir se voulait un divertissement avec un but commercial qui était celui de l'Exposition nationale, mais

Motion: un signe commémoratif dans l'espace public en mémoire
du Village noir de Genève, construit en 1896

il contribuait aussi à promouvoir le discours racial. C'est parce qu'on croyait à l'existence des races que l'on considérait acceptable de réduire des personnes venant d'Afrique à des objets de spectacle. Le professeur d'anthropologie de l'Université de Genève et théoricien du racisme Emile Yung avait d'ailleurs bien profité de 15 Africains qui habitaient le Village noir pour les exhiber au moment de sa conférence qui avait pour titre «Caractéristiques anthropologiques de la race nigritique». C'était au siècle de la science, ce que M^{me} Rouillet a rappelé. Le droit d'exhiber allait de pair avec le droit de coloniser. La Suisse n'a pas eu d'empire colonial, mais aujourd'hui il ne fait aucun doute qu'elle a participé à l'entreprise coloniale. L'historien saint-gallois Hans Fässler évalue à 2 ou 3% la contribution de la Suisse au commerce transatlantique de l'époque coloniale, les Suisses ayant investi dans les bateaux d'escale et fait carrière comme mercenaires dans les armées des pays coloniaux.

Aujourd'hui, nous sommes à une époque où l'histoire de notre participation à l'entreprise coloniale doit non seulement être étudiée et racontée, mais aussi commémorée publiquement. Commémorer ne veut pas dire condamner, ça veut dire se rappeler, se souvenir ensemble, s'écouter parmi, écouter les récits, les mémoires différentes, construire un passé commun pour avoir un futur commun, pour vivre ensemble. C'est finalement ce que demande notre motion, de poser un signe commémoratif dans le lieu où s'est érigé le Village noir...

Le président. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Oriana Brücker. Je vais conclure en disant que faire ressurgir un événement du passé pour l'inscrire dans l'espace public c'est faire acte de mémoire, oui. Et pourquoi est-ce une urgence? Le Parti démocrate-chrétien a mis en doute l'urgence de cette motion, qui s'explique pour deux raisons. Tout d'abord, il y a exactement une année, le 9 juin 2020, nous étions 10 000 personnes à occuper les rues de la ville de Genève pour nous associer au mouvement...

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Oriana Brücker. Black Lives Matter. Ensuite, en 2024 se terminera la décennie internationale de l'Organisation des Nations unies (ONU) dédiée aux personnes d'ascendance africaine. Voilà pourquoi le groupe socialiste demande que cette motion soit renvoyée directement au Conseil administratif. (*Applaudissements.*)

Motion: un signe commémoratif dans l'espace public en mémoire du Village noir de Genève, construit en 1896

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je donne la parole à M^{me} Danièle Magnin.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Je voudrais revenir sur l'histoire qui a précédé cet événement en précisant qu'à Paris à la même époque, en 1889, s'est déroulée une exposition universelle qui présentait aussi un village montrant des Africains, en l'occurrence des Hottentots. Je rappelle qu'il y a quelques années on a rendu à l'Afrique du Sud les restes d'une jeune femme que l'on appelait la Vénus hottentote. J'aimerais simplement expliquer à ce Conseil que les mouvements de population et les dominations des uns par les autres suivant les périodes sont des phénomènes qui datent de fort longtemps; l'historien Thierry Camous a d'ailleurs publié un livre intitulé «Orient – Occidents, 25 siècles de guerres» (PUF, 2007). Il est vrai que les conceptions sociétales sont très différentes entre la vie des cités grecques, où chacun est proche de chacun et défend sa cité, et l'organisation perse où tout est strictement pyramidal.

Je voudrais faire un bond en arrière de quatre siècles et demi pour arriver à la bataille de Lépante, une bataille navale qui s'est déroulée le 7 octobre 1571 en face de ce qui est actuellement la ville grecque de Patras. A cette époque, une ligue chrétienne et une ligue ottomane s'opposaient suite notamment à l'invasion de Chypre. Les Génois, les Vénitiens et les Espagnols en tout cas se sont confrontés à la marine ottomane qui était alliée de la marine égyptienne et leur ont mis une pâtée phénoménale; les marines ottomane et égyptienne ont été entièrement détruites. Cela a eu pour conséquence que les pays sous domination ottomane du sud de la mer Méditerranée, je pense à la Tunisie, l'Algérie, le Maroc et la Libye, ont eu la bride sur le cou et ont pu faire ce qui leur convenait. A partir de ce moment est apparue ce qu'on a appelé la piraterie barbaresque, qui consistait à arraisonner des navires en Méditerranée mais aussi jusqu'en Islande pour se saisir de la cargaison bien sûr, mais surtout pour prendre les chrétiens à bord, des êtres humains blancs à l'époque – hommes et femmes –, et les emmener en esclavage, cela de 1500 à 1800 environ. Les grandes villes du commerce d'esclaves étaient Tunis, Alger et Tripoli, et c'est là que se tenaient de grands marchés lors desquels on exposait notamment des femmes nues pour les vendre aux différents harems, y compris celui d'Istanbul.

Ces arraisonnements et ces pirateries qui sont allés jusqu'en Islande et aussi l'Angleterre ont beaucoup excédé certains. A un moment, comme vous le savez tous, les Etats-Unis ont acquis leur indépendance et, après la fin des guerres napoléoniennes, les pirates barbaresques ont continué d'attaquer des navires, américains cette fois, or les Américains n'aimaient pas du tout qu'on emmène leurs concitoyens en esclavage et qu'on pille les denrées qu'ils avaient cultivées à grand-peine, notamment le coton, aussi avec l'aide d'esclaves, il est vrai. On

Motion: un signe commémoratif dans l'espace public en mémoire
du Village noir de Genève, construit en 1896

assiste alors à deux guerres barbaresques qui aboutissent à la fin de cette piraterie et au début de la colonisation, de l'Afrique du Nord en tout cas.

J'aimerais aussi insister sur l'esclavage arabo-musulman qui s'est étendu pendant un millénaire et demi et a razzié l'Afrique de ses forces pendant plus de 1300 ans. Des organisations faisaient que l'on achetait à certaines tribus des êtres humains qui avaient été faits captifs dans d'autres tribus et qui étaient, pour certains, revendus en tant qu'esclaves à des personnes qui partaient ensuite pour les faire travailler en Amérique, de 1705 à 1823, cela pendant une période qui s'est étendue sur seulement deux siècles. Je suis allée à Gorée, au Sénégal, où se trouve la Maison des esclaves, et c'est vrai que la traite négrière est impressionnante et très triste, mais c'était une habitude de l'époque. Les révolutionnaires français y ont mis fin puis Napoléon l'a remise en force, notamment à travers l'esclavage, qui s'est finalement terminé très progressivement.

Je vous signale qu'il existe d'autres formes d'esclavage actuellement et que si esclaves il y a eu, on peut bien sûr le regretter, tout comme on peut aussi regretter les autres victimes. L'historien américain Robert Davis a publié un ouvrage...

Le président. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Danièle Magnin. Deux secondes, alors. Dans cet ouvrage qui s'intitule «Esclaves chrétiens, maîtres musulmans», l'auteur signale au minimum un million de personnes emmenées en esclavage en Afrique du Nord. Je n'irai pas plus loin car mon temps est écoulé, mais je reviendrai peut-être dessus.

Le président. Nous sommes en débat accéléré, Madame Magnin, vous ne pourrez donc pas reprendre la parole. Je vous signale que nous sommes saisis d'un amendement de la part de M^{me} Michèle Roulet, à qui je donne la parole pour trois minutes.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Pour construire l'avenir, il faut connaître l'histoire et la rendre complexe; on ne peut pas avoir une vision partielle et ne garder que ce qui nous plaît, surtout si c'est pour en faire une histoire de dénonciation. C'est la raison pour laquelle je propose que le signe commémoratif demandé dans cette motion soit en mémoire de l'Exposition nationale suisse qui s'est déroulée à Genève en 1896. Je rappelle encore une fois que j'ai déposé la motion M-1372 il y a bientôt trois ans et que j'attends toujours le rapport de commission. Un parcours urbain dans notre ville permettrait d'avoir accès à une histoire complexe,

Motion: un signe commémoratif dans l'espace public en mémoire
du Village noir de Genève, construit en 1896

notamment grâce à la présence à divers endroits d'un logo dédié – je ne sais pas si on appelle ça comme ça. Ainsi, si on le souhaite, il sera possible d'obtenir plus d'informations sur le Village noir tout comme sur le Village suisse, sachant que cette histoire a aussi été mythifiée et a nourri les stéréotypes qui pouvaient exister à l'époque sur la vie rurale et sur la vie des paysans. Je vous propose donc cet amendement qui est une ouverture et non pas une fermeture. J'espère que votre bienveillance, puisque vous cherchez précisément à valoriser une histoire plus correcte, vous permettra de comprendre qu'il faut ouvrir l'histoire et non pas la fermer. Merci.

Projet d'amendement

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif un signe commémoratif dans l'espace public en mémoire de l'Exposition nationale suisse de 1896.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense qu'il ne faut pas manipuler le langage. Je suis bien d'accord que l'histoire est complexe, or il se trouve qu'une partie de l'histoire a été occultée depuis 1945. Dans nos pays, on a souvent mis en exergue un certain type de héros et un certain type d'histoire. On a par exemple beaucoup parlé du général Henri Guisan, on ne peut pas dire qu'il soit méconnu, et on a beaucoup parlé des expositions nationales, on ne peut donc pas dire qu'elles aient été oubliées. Par contre, il y a des aspects de notre histoire que nous n'avons pas mis en exergue. Dire aujourd'hui qu'à travers cette motion nous occultons une partie de l'histoire est faux, à mon sens elle rétablit des aspects de notre histoire qui ne sont pas reluisants. Principalement ces exhibitions ethniques, qui ne sont pas un détail de l'histoire, sont l'histoire et nous devons l'assumer en tant que telle. Ces phénomènes d'exhibitions ethniques, qui commencent enfin à sortir de l'oubli depuis quelques années, prenaient des formes qui aujourd'hui sont évidemment tout à fait inadmissibles; dites-le, nom de bleu! Si vous l'admettez, dites-le aussi. Je sais que vous trouvez inadmissibles ces zoos humains dans ces villages typiques, dites-le donc avec nous. Il est vrai qu'on mettait en exergue le progrès et une certaine idéologie, mais on mettait aussi en pâture – si vous me permettez l'expression – les autres, une autre race. Quoi que l'on en dise, ces villages servaient de support à une entreprise coloniale; en effet, pourquoi n'irait-on pas coloniser une autre race qui, de fait, regardez-le, vit différemment de nous et est par conséquent inférieure? Voilà le problème avec le racisme, il sert de suppôt et de support à des entreprises d'inégalité et d'exploitation des autres peuples. (*Applaudissements.*) La preuve en est que ces exhibitions et ces entreprises coloniales sont communément accompagnées de lois discriminatoires – pas la peine

Motion: un signe commémoratif dans l'espace public en mémoire
du Village noir de Genève, construit en 1896

de revenir sur le Code noir ni sur les pactes coloniaux qui exploitaient les colonies que l'on venait occuper et justifiaient cette action.

En Europe, cette histoire du monde colonial a été occultée, pour ne pas dire falsifiée souvent. Même si le problème est un peu différent en Suisse, je vous le concède, puisqu'elle ne possédait pas de colonies et n'a pas eu d'empire, il semble quand même pertinent de parler des conséquences de l'entreprise coloniale dans notre pays ainsi que de la manière dont il s'est inscrit dans cette entreprise. L'occulter, c'est aussi occulter notre histoire. Ça a été occulté jusqu'à aujourd'hui, or vous avez raison, Madame Rouillet, il faut parler de tous les aspects de l'histoire. Des Suisses ont partagé l'entreprise coloniale, des fortunes se sont faites sur cette entreprise coloniale, une culture a également rendu possibles ces expositions ethniques et ces zoos humains. Cette motion, que je salue au nom du Conseil administratif, nous donne l'occasion de réfléchir pleinement à cet héritage et à ces expositions. Oui, c'est notre histoire, et oui, nous pouvons être fiers de tous les aspects qui la composent, comme nous sommes fiers de personnes comme Carl Lutz ou le général Henri Guisan, qui à un moment donné ont refusé et se sont érigés en quelque sorte contre le nazisme, ou encore Paul Grüninger, qui est de ceux qui ont dit non et qui ont osé porter haut les couleurs de la fierté de notre pays.

Cela étant, Mesdames et Messieurs, aujourd'hui il y a aussi des aspects sur lesquels nous devons réfléchir. Le signe commémoratif demandé dans cette motion doit être l'occasion de faire cet exercice historique d'introspection. Il ne faut pas avoir peur d'accepter que notre histoire doive demander pardon vis-à-vis d'un certain nombre d'actes qui ont été commis envers une certaine communauté. (*Réactions.*) J'ose le dire, oui, Mesdames et Messieurs, bien entendu que nous devons le reconnaître car nous ne ferions pas la même chose aujourd'hui. (*Applaudissements. Huements.*) Vous pouvez siffler... Ne pas le reconnaître c'est admettre que même à une autre époque se croire supérieur par le sang, la richesse ou la race nous amène à la catastrophe que nous avons subie et que nous connaissons de la Seconde Guerre mondiale. Je vous remercie. (*Applaudissements. Réactions.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je passe aux votes, à commencer par l'amendement déposé par M^{me} Michèle Rouillet.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Michèle Rouillet est refusé par 43 non contre 30 oui.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 47 oui contre 23 non.

(Applaudissements.)

Pétitions – Motion: transformation du parking de la place des Philosophes en espace de convivialité et de détente

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place un signe de commémoration dans l'espace public (monument, plaque, statue ou autre) en mémoire du premier Village noir de Suisse romande, construit à Genève en 1896 à l'occasion de l'Exposition nationale suisse et qui fut habité du 1^{er} mai au 15 octobre 1896 par 200 personnes venues d'Afrique de l'Ouest pour y être observées comme des animaux dans un zoo.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

5. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée à la commission des pétitions:

- P-447, «Pour une voie verte plus sûre et plus agréable».

6. Motion du 28 avril 2021 de M^{mes} et MM. Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Isabelle Harsch, Alain de Kalbermatten, Luc Zimmermann, Laurence Corpataux, Amanda Ojalvo, Joëlle Bertossa et Brigitte Studer: «Pour une place des Philosophes conviviale et propice à la détente» (M-1616)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la place des Philosophes a fait l'objet de travaux de réaménagement à la suite desquels l'endroit conserve son statut de parking;

¹ «Mémorial 178^e année»: Annonce, 7336. «Mémorial 179^e année»: Motion d'ordonnement, 149.

Motion: transformation du parking de la place des Philosophes
en espace de convivialité et de détente

- que l’emplacement se prêterait idéalement à la création d’un espace de détente ombragé, agrémenté de bancs, voire de terrasses;
- que les espaces conviviaux en plein air sont très prisés par la population, qu’ils le sont encore plus depuis la pandémie et qu’ils le resteront probablement, encore une fois la crise sanitaire passée;
- qu’au sens de la loi, les places de parking occupant la place des Philosophes pourraient être compensées dans le parking de Plainpalais situé non loin de là;
- que la place des Philosophes est une véritable fournaise en période estivale en raison de son caractère minéral;
- que le voisinage de la place des Philosophes bénéficierait particulièrement de la fraîcheur amenée par le verdissement de cet emplacement, notamment en période de forte chaleur;
- que le programme de législature 2020-2025 du Conseil administratif prévoit le dégoudronnage et la végétalisation de nombreux sites en Ville de Genève, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- d’étudier la possibilité de modifier l’affectation actuelle de la place des Philosophes afin de la transformer en un espace de détente pour la population (square ombragé avec des bancs, terrasses, etc.);
- de lui présenter dans les meilleurs délais un projet d’aménagement réalisé en concertation avec les habitants et les associations du quartier.

Préconsultation

M^{me} Anne Carron (PDC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, malgré le printemps particulier que nous venons de vivre, le réchauffement climatique est un phénomène en marche dont nous pouvons déjà mesurer les impacts dans notre ville. Des périodes de canicule particulièrement éprouvantes ont lieu chaque année, le bitume très présent dans nos quartiers contribue à l’augmentation des températures et les fortes canicules ont des effets sur la santé, en particulier celle des plus vulnérables, des enfants en bas âge et des aînés. Ces éléments ne relèvent hélas pas du fantasme, ils sont une réalité qu’on ne peut nier. Les perspectives de climat méditerranéen dans lesquelles nous devrions être appelés à vivre d’ici quelques dizaines d’années par les scientifiques plaident pour l’adaptation de nos modes de vie et de l’aménagement de la ville, qui devra offrir davantage de végétalisation. D’ailleurs, sans attendre des impulsions externes, le Conseil administratif a inscrit cet aspect important dans son programme de législature afin de lutter contre le réchauffement climatique en milieu urbain.

Cette motion concerne la place des Philosophes, ou dirons-nous plutôt une placette, occupée actuellement par un parking, soit deux rangées d’une quinzaine de

Motion: transformation du parking de la place des Philosophes
en espace de convivialité et de détente

places chacune dont le stationnement est réglé par un horodateur; il ne s'agit pas d'un parking à macaron pour les habitants. Cette place est située au bas des rues Micheli-du-Crest et Prévost-Martin, et est également bordée par la rue Leschot et le boulevard des Philosophes. Des immeubles occupés par des appartements, des bureaux et des cabinets divers sont situés autour, ainsi que des cafés-restaurants avec terrasse et quelques commerces avec vue sur la place. Le parking de Plainpalais est aussi tout proche. Le décor est planté.

Le quartier est très dense et comprend peu de verdure. Outre des terrasses de restaurants, les endroits prévus pour s'asseoir et se détendre au frais sont plutôt rares. Le parc des Bastions n'est pas très éloigné mais est très investi par la population venue des quatre coins de la ville, un nouvel espace de détente végétalisé et ombragé ne serait donc pas un luxe, notamment pour les personnes âgées, pour celles à mobilité réduite ou pour les jeunes parents en promenade avec leur progéniture. Cette motion vise à rendre aux habitants un bout de quartier dont ils pourraient profiter à leur convenance. La place requalifiée pourrait pourquoi pas s'inscrire dans un corridor végétalisé ouvert à la promenade piétonne qui irait de la place Saint-François à la place des Philosophes, via la rue des Voisins. L'étude de cet objet en commission permettra d'investiguer le champ des possibles.

Nous appelons donc le Conseil administratif à une démarche rassembleuse autour de ce projet en consultant la population et les associations concernées et en apportant un soin particulier à l'accès aux personnes à mobilité réduite dans le quartier. La question de la compensation des places de parking supprimées fera également l'objet d'une étude en commission avec l'option du parking de Plainpalais. La volonté de ce texte n'est pas d'empêcher l'accès aux immeubles mais bien de permettre des arrêts de courte durée. Enfin, il faut souligner que l'idée ici est d'offrir cet espace aux habitants qui pourraient en faire un espace de convivialité, comme on le voit dans le sud de l'Europe. J'anticipe les questions sur le bruit et la sécurité qui devront évidemment faire l'objet d'une attention particulière, mais il serait regrettable de priver la ville d'un tel espace... (*Brouhaha.*)

Le président. Attendez, Madame la conseillère municipale. S'il vous plaît, dans la salle...

Mme Anne Carron. J'ai quasiment terminé, Monsieur le président. Pour les raisons énoncées, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous vous remercions de faire bon accueil à ce texte et de le renvoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement ou à une autre commission qui pourrait l'étudier. Je vous remercie.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 47 oui contre 14 non (1 abstention).

Motion: transformation du parking de la place des Philosophes
en espace de convivialité et de détente

Le président. Je vous rappelle que nous sommes en débat accéléré, c'est-à-dire que les interventions sont limitées à cinq minutes par groupe.

M^{me} Livia Zbinden (EàG). La place des Philosophes que nous connaissons actuellement n'a de place que le nom. On pourrait lui préférer le nom de parking à ciel ouvert des Philosophes, ce n'est pas très glamour mais beaucoup plus proche de la réalité. Le nom donné à cette place vient du fait qu'à l'époque le quartier était habité en partie par des étudiants en année supérieure de philosophie. Ce nom est aussi bien éloigné de l'usage actuel qui caractérise la place. Sa végétalisation ainsi que l'installation d'aménagements dédiés à la rencontre et à la détente de la population riveraine réhumaniseront l'endroit et lui redonneraient les qualités d'une vraie place publique. Plus qu'un simple espace public, une place publique est un lieu où toutes et tous sont les bienvenus, elle est accessible et ouverte, elle a pour but la rencontre, la convivialité, la détente et, pour finir, elle renforce la définition d'un secteur tout en améliorant son attractivité. En outre, inclure les partenaires de quartiers ainsi que les habitantes et habitants au dialogue et à la concertation lors de l'élaboration des projets permettra de réaliser un aménagement au plus proche des besoins du quartier. Ensemble à gauche soutient la motion M-1616 et vous invite à voter son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). En vue de continuer de végétaliser la ville, ce qui fait partie notamment du programme des Verts, nous ne pouvons évidemment pas refuser cette proposition. Comme l'a dit très récemment notre maire à toutes et tous, l'espace public doit être le prolongement du salon des habitantes et habitants de notre ville. Nous accepterons donc avec enthousiasme le renvoi de cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est à qui fera le plus de surenchère pour soi-disant aménager des espaces conviviaux pour les habitants. Après les Verts, Ensemble à gauche et le Parti socialiste, c'est maintenant le Parti démocrate-chrétien qui s'y met. A qui la suite pour faire encore plus de surenchère et planter des buissons et des arbres à des endroits totalement inappropriés? Quand avons-nous inventé qu'une place de parc est le meilleur endroit pour planter un arbre? Vous irez pique-niquer à la place des Philosophes? Pas moi, en tout cas. Chacun essaie de faire de la surenchère, mais je crois que cette idée est complètement déraisonnable. Non, ce n'est pas une bonne idée.

Vous étiez où, les socialistes, quand on a coupé les arbres sur la plaine de Plainpalais? Nulle part! Vous étiez où, les Verts, quand on a coupé les arbres sur

Motion: transformation du parking de la place des Philosophes en espace de convivialité et de détente

la plaine de Plainpalais? Nulle part! Vous étiez où, Ensemble à gauche, quand on a coupé ces arbres sur la plaine de Plainpalais? Nulle part! Vous étiez où, tous les autres partis, quand on les a coupés? Nulle part! Vous avez laissé faire M. Pagani. Abatte 300 arbres sur la plaine de Plainpalais et venir nous donner des leçons après? Le seul qui a couru après les tronçonneuses, c'est moi! (*Réactions.*) Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, mais c'était un espace vert et c'est donc là-bas qu'il fallait aménager, pas au milieu des rues! Nous refuserons cette proposition.

M. Pierre-Yves Bosshard (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, avec un peu plus de calme que mon préopinant, mais avec le même enthousiasme que celui exprimé par M^{me} Wuest tout à l'heure, les membres du groupe socialiste soutiendront cette motion. (*Applaudissements.*)

M^{me} Marie-Agnès Bertinat (UDC). Encore une proposition de transformer un parking en une place végétalisée. Sur le papier c'est toujours plaisant, mais dans les faits ce sont encore des places de parc en moins et des incivilités en plus. Nous en sommes arrivés là parce que la ville est surpeuplée et qu'on entasse les gens dans des petits appartements. La population étouffe, mais ce n'est pas la suppression de quelques places de parc qui fera qu'on vivra mieux. Je vous rappelle que des habitants travaillent encore à Genève et leur repos doit à tout prix être considéré comme une priorité. Construire un énième square avec des bancs et des terrasses c'est l'assurance d'y voir fleurir non pas des fleurs mais des gens peu respectueux de la tranquillité d'autrui. Nous pouvons observer à quel point la création de ces nouveaux emplacements... (*Brouhaha.*) S'il vous plaît, je parle!

Le président. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Poursuivez, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Marie-Agnès Bertinat. Nous pouvons observer à quel point la création de ces nouveaux emplacements fermés à la circulation amène de la pollution sonore et des incivilités jusque tard dans la nuit. Nous constatons aussi à quel point les agents de la police municipale (APM) sont démunis face à toutes ces infractions. Supprimer des places de parc et prétendre que le parking de Plainpalais est une bonne alternative c'est encore une attaque faite aux automobilistes, car ce n'est ni le même tarif ni la même distance jusqu'à son logement ou sa destination. Pour toutes ces raisons le groupe de l'Union démocratique du centre ne votera pas en faveur de cette motion.

Motion: transformation du parking de la place des Philosophes
en espace de convivialité et de détente

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Cette motion du Parti démocrate-chrétien est une nouvelle tentative en faveur d'une politique anti-bagnole. Mais comme on ne veut pas dire ce mot, on parle plutôt d'une place conviviale et propice à la détente. (*Réactions. Applaudissements.*) Les Verts veulent déjà que la rue soit un prolongement du salon où on descend les chaises pour la détente. Il est très intéressant de lire les commentaires publiés sur les réseaux sociaux à propos de cet article paru dans le *Genève Home Informations* (GHI) intitulé «La rue doit devenir le prolongement de nos salons», et de voir à quel point la population est outrée car elle n'arrive plus à dormir et à trouver le calme là où elle habite. Or, parallèlement on nous dit qu'on ne fait plus de séparation entre le domaine privé et public.

Ici, on veut rendre la place des Philosophes conviviale grâce à la suppression du parking, bien évidemment. Or, le parc des Bastions est à une rue de distance. Combien de places de parc allons-nous donc supprimer? Une fois de plus, les personnes qui ne peuvent pas sillonner la ville à vélo, qui n'ont pas la possibilité de courir ou qui auraient peut-être des difficultés à marcher du parking de Plainpalais jusque vers le boulevard des Philosophes ont donc intérêt à avoir des facilités financières pour pouvoir prendre le taxi. Voilà la société que vous êtes en train de construire: une société tout à fait inégalitaire, où les personnes très riches prendront un chauffeur ou un taxi, ce qui ne les dérangera pas beaucoup. Par contre, la classe moyenne rencontrera des difficultés grandissantes à vivre dans une ville avec des bouchons et où les places de parking seront tellement rares qu'on finira par tourner, tourner et tourner pour trouver les rares emplacements qui resteront. Le Parti libéral-radical n'est bien entendu pas en faveur de cette motion. Toutefois, comme il sait que ce sujet est le dada de la gauche, il acceptera qu'elle soit étudiée à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Roulet que cette préoccupation n'est pas uniquement le dada de la gauche, car si j'ai bonne mémoire la première signataire de cette motion est du Parti démocrate-chrétien. Cela dit, je suis enchantée qu'une telle motion soit renvoyée pour étude à la commission de l'aménagement et de l'environnement, éventuellement directement au Conseil administratif. Toujours est-il qu'elle sera étudiée avec la plus grande attention et bienveillance, puisque c'est une excellente idée. Je précise à l'attention du Parti libéral-radical que cette place des Philosophes est assez jolie, mais que le parking est toujours présent. Elle est aussi longée par une piste cyclable qui a été refaite l'automne passé; c'est un très bel ouvrage qui inclut aussi quelques arbres, donnant l'occasion à la population de se déplacer à pied ou à vélo. Je suis absolument ravie que les signataires de cette motion nous parlent d'urgence climatique, de canicule, de la création d'un nouvel espace de détente, du lien avec la place de Saint-François ainsi qu'avec la rue de Carouge,

Motion: transformation du parking de la place des Philosophes
en espace de convivialité et de détente

bien que ça n'ait pas eu l'heur de plaire à l'Entente ce soir. Je suis agréablement surprise de voir qu'entre hier et aujourd'hui elle nous parle d'une place des Philosophes conviviale et propice à la détente. Je vous remercie.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Suite au discours de la magistrate, je souhaitais préciser très rapidement que nous demandons le renvoi direct de cette motion au Conseil administratif pour traitement. Merci. (*Réactions.*)

M. Pierre de Boccard (PLR). J'aimerais rappeler à M^{me} la magistrate Perler que ce Conseil municipal avait voté la motion M-1326 pour la destruction d'un mur à la place de Saint-François, qui n'a toujours pas été faite. Donc, avant de vouloir avancer aussi rapidement avec la place des Philosophes en renvoyant cette motion directement au Conseil administratif, il faudrait peut-être que les projets déjà votés par ce Municipal soient réalisés, que la place de Saint-François soit refaite, que son sol soit pavé et que le petit bistrot d'à côté puisse y aménager sa terrasse. Merci beaucoup.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il faut renvoyer cette motion en commission pour faire preuve d'un minimum de respect. Je ne vois pas l'intérêt de blablater ici si c'est pour la renvoyer directement au Conseil administratif; prenons au moins le temps de l'étudier. Sinon ce n'est vraiment pas sérieux, c'est juste du bla-bla électoral pour faire plaisir à certains habitants; c'est véritablement se moquer du monde. Je pense que nous devons au minimum renvoyer cette motion en commission pour étudier ses tenants et aboutissants et voir quelles possibilités offre le quartier en fonction des espaces déjà existants ou manquants. Cette manière de procéder me semble bien plus adéquate que de renvoyer directement la motion au Conseil administratif sans étude préalable, car cela déboucherait sur un projet non étudié avec un crédit d'étude et de réalisation sans même savoir ce qu'on y ferait. C'est faire preuve de respect vis-à-vis des citoyens et des conseillers municipaux.

M. Olivier Gurtner (S). Je serai très bref, je vous rassure, Monsieur le président, mais quand j'entends M. Sormanni hausser le ton vis-à-vis d'arguments électoralistes, je ne comprends pas très bien de quelles élections il parle. Je signale que les prochaines élections en Ville de Genève sont dans quatre ans, nous avons donc encore du temps devant nous. A moins que M. Sormanni ne parle d'autres élections, qui sont un peu plus proches, peut-être au Canton où il est déjà député, je ne sais pas... Ou éventuellement au Conseil national ou au

Motion: transformation du parking de la place des Philosophes
en espace de convivialité et de détente

Conseil des Etats. S'il s'agit d'être fidèle aux électrices et aux électeurs de la Ville, rassurez-vous, Monsieur Sormanni, nous avons encore un peu de temps pour nous occuper des habitants qui nous ont élus, restons donc concentrés sur nos enjeux, et calmement.

M^{me} Frédérique Perler, maire. Je tiens à rassurer M. de Boccard au sujet de la place de Saint-François, qui est à l'ordre du jour dans mon département. Cela fait déjà plusieurs semaines que je m'en occupe.

M. Pierre de Boccard (PLR). Ça fait trois ans qu'on a voté ça...

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 47 non contre 21 oui (1 abstention).

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 49 oui contre 23 non (2 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la possibilité de modifier l'affectation actuelle de la place des Philosophes afin de la transformer en un espace de détente pour la population (square ombragé avec des bancs, terrasses, etc.);
- de lui présenter dans les meilleurs délais un projet d'aménagement réalisé en concertation avec les habitants et les associations du quartier.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Motion: sauver l'immeuble délabré de la rue Royaume
et reloger dignement ses habitants

7. Motion du 10 mars 2021 de M^{mes} et MM. Brigitte Studer, Bénédicte Amsellem, Corinne Bonnet-Mérier, Audrey Schmid, Gazi Sahin, Monica Granda, Livia Zbinden, Olivier Gurtner et Laurence Corpataux: «Stop aux marchands de sommeil – la Ville s’engage pour des conditions de logement dignes» (M-1606)¹.

PROJET DE MOTION

Contexte

Dans la nuit du 9 au 10 janvier 2021, un incendie se déclare dans l'immeuble situé au 8, rue Royaume et conduit à l'évacuation des 46 personnes qui y résident. L'immeuble est aujourd'hui vide et muré.

Considérant:

- que cet immeuble était dans un état de délabrement total déjà avant l'incendie;
- qu'il n'y avait pas eu de travaux d'entretien depuis plus de deux décennies;
- que les appartements avaient été transformés, sans autorisation, en chambres louées individuellement à grand prix, ce qui ne respecte pas la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR);
- que les conditions de location pour des locataires et des sous-locataires étaient déplorables, précaires, insalubres, scandaleuses et sans respect des normes de sécurité;
- que la société propriétaire, Burval SA, est aujourd'hui – et depuis déjà vingt-trois ans – officiellement en liquidation;
- qu'il est à craindre que ce propriétaire ne remette pas en état cet immeuble dans un délai raisonnable;
- qu'il est inconcevable de laisser une nouvelle verrue dans le quartier des Pâquis, comme c'était le cas à la rue des Alpes et à la rue des Pâquis;
- que la Ville possède déjà les immeubles avoisinants à la rue Royaume et à la rue de la Navigation, gérés par la Gérance immobilière municipale (GIM);
- qu'elle avait déjà cherché à acquérir cet immeuble il y a trente ans;
- qu'il est important de mettre à disposition des logements à loyer abordable répondant aux besoins prépondérants de la population;
- que la GIM ne peut répondre qu'à un petit nombre des demandes qui lui sont adressées;
- qu'il est ainsi souhaitable qu'elle augmente son parc de logements,

¹ «Mémorial 178^e année»: Annoncée, 5597. Motion d'ordonnancement, 6457. «Mémorial 179^e année»: Motion d'ordonnancement, 150.

Motion: sauver l'immeuble délabré de la rue Royaume
et reloger dignement ses habitants

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'intervenir auprès du propriétaire pour acheter cet immeuble;
- de le remettre en état rapidement pour le mettre à disposition de futurs locataires de la GIM;
- de s'assurer du suivi auprès du Canton afin que les habitants évacués aient des conditions dignes de logement.

Préconsultation

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chères et chers collègues, dans la nuit du 9 au 10 janvier 2021, un incendie se déclare dans l'immeuble situé au 8, rue Royaume et conduit à l'évacuation de ses 46 résidents; l'immeuble est aujourd'hui vidé et muré. En l'absence de travaux d'entretien pendant des décennies, on découvre alors l'état de délabrement total de cet immeuble, un lieu exploité par des marchands de sommeil, des appartements transformés sans autorisation en chambres louées individuellement à très grand prix, des conditions de location et de sous-location précaires, insalubres, sans respect des normes de sécurité. Voilà ce que j'ai pu constater directement sur place.

Le propriétaire, la société Burval SA, est officiellement en liquidation depuis vingt-trois ans. Cette situation pose plusieurs questions: un propriétaire peut-il tout faire, comment la collectivité peut-elle intervenir et en quoi la Ville est-elle concernée? La Ville possède les immeubles avoisinants, qui sont gérés par la Gérance immobilière municipale (GIM). D'un côté, les numéros 36 et 38 de la rue de la Navigation, de l'autre côté, les numéros 10 à 14 de la rue Royaume. Le numéro 10 de la rue Royaume est actuellement en rénovation et des travaux sont prévus au 38, rue de la Navigation. La Ville avait cherché à acheter l'immeuble de la 8, rue Royaume il y a une trentaine d'années afin de disposer de l'ensemble au moment de la construction des 12 et 14, rue du Môle ainsi que de la salle du Môle. Ce serait du pur luxe de laisser à l'abandon un immeuble entier en plein centre-ville alors que nous avons besoin de logements à loyers abordables. De plus, laisser un immeuble vide représente un facteur d'insécurité, ce que le quartier a déjà vécu avec l'immeuble situé à l'angle de la rue des Alpes et de la rue de Berne, qui a longtemps été une verrue jusqu'à ce que finalement une action conjointe de la Ville et du Canton mette une forte pression sur le propriétaire et que des interventions tant de la population que du Conseil municipal finissent par résoudre ce problème au bout d'une bonne quinzaine d'années.

Par conséquent, il serait à notre avis sensé que la Ville puisse racheter l'immeuble à la rue Royaume. A une question urgente posée au Grand Conseil au sujet de l'action du Canton vis-à-vis de cet immeuble, le Conseil d'Etat a répondu

Motion: sauver l'immeuble délabré de la rue Royaume
et reloger dignement ses habitants

à la fin du mois d'avril que des travaux de sécurisation visant la remise en état globale du bâtiment et sa mise en conformité selon les exigences fixées par la LDTR ont été ordonnés au propriétaire. Il admet aussi que la société Burval SA est en liquidation, pas en faillite, et qu'il ne dispose pas d'informations concernant les possibilités financières du propriétaire lui permettant ou non de réaliser ces travaux, mais qu'il suivra l'affaire.

Comment la Ville peut-elle agir? On ne peut pas obliger un propriétaire à vendre son bien s'il y est opposé, même si dans ce cas précis ce serait entièrement justifié. Bien que la Ville ne puisse pas obliger le propriétaire à lui vendre son bien, nous pensons que d'entreprendre les démarches dans ce sens et de le faire publiquement constituerait un pas important vers une solution. Soit en exerçant une pression sur le propriétaire pour qu'il rénove rapidement l'immeuble et le loue à des conditions légalement acceptables, soit en lui faisant une offre d'achat qui lui permette une voie de sortie de cette situation largement médiatisée en sa défaveur. La motion demande également de prendre en considération la situation des habitants de l'immeuble logés par des marchands de sommeil. Nous sommes d'accord de renvoyer ce texte à la commission du logement afin d'étudier la marge de manœuvre de la Ville face à ce type de situations et de développer les moyens d'action adéquats. Merci.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 40 oui contre 16 non.

M. Théo Keel (S). L'actualité, à travers l'incendie de l'immeuble situé au 8, rue Royaume, a mis en lumière le phénomène des marchands de sommeil profiteurs de la vulnérabilité de personnes en situation précaire et de la misère humaine. A cet égard, on peut remercier Ensemble à gauche de mettre ce sujet à l'agenda de notre Conseil municipal. Ce phénomène, déjà révélé par des articles de presse et des reportages comme celui de l'émission *Temps Présent* présenté au Festival international du film et forum sur les droits humains (FIFDH), n'est pas acceptable ni digne de notre ville. Face à l'impuissance ou à l'inaction du Canton, la situation est devenue telle que dans certains cas l'Hospice général se voit contraint de recourir en toute connaissance de cause à des marchands de sommeil pour loger ses bénéficiaires. Sans compter que certaines régions préfèrent fermer les yeux même lorsque des signes manifestes d'abus existent, comme dans le cas de cet immeuble du 8, rue Royaume. L'immeuble est désormais vide et muré et la société propriétaire, qui est en situation de liquidation, ne semble pas être en état de réaliser les travaux nécessaires dans un délai raisonnable. Par conséquent ce bâtiment représente une potentielle opportunité pour la GIM d'agrandir son parc immobilier, en particulier pour des logements à loyers abordables, et par là même d'augmenter sa réponse à la demande et aux besoins plus que jamais en hausse pour ce type de logements.

Motion: sauver l'immeuble délabré de la rue Royaume
et reloger dignement ses habitants

Le sort de cet immeuble ainsi que celui de ses anciens habitants sont à étudier au plus vite en commission, c'est pourquoi l'urgence se justifie. Il faut agir vite pour éviter que cet immeuble ne se délabre davantage et pour s'assurer que les anciens locataires soient relogés dans de bonnes conditions. Plus largement, l'étude de cette motion donnera l'occasion à la commission du logement de se pencher sur le phénomène des marchands de sommeil et d'étudier le périmètre d'action de la Ville en la matière afin que l'accès à un logement digne soit assuré au mieux en ville de Genève. Cette urgence prenant tout son sens dans le contexte actuel, le Parti socialiste vous invite à accepter son renvoi à la commission du logement.

M. Christo Ivanov (UDC). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je vais m'arrêter sur les considérants et invites de cette motion. Au préalable, j'aimerais rappeler à ce plénum que j'avais déposé le projet de délibération PRD-110 accepté par ce parlement afin de vendre l'immeuble situé à l'angle de la rue des Alpes et de la rue de Berne, au 12, rue des Alpes pour être précis, et qui a abouti à son rachat par la Fondation immobilière privée pour l'insertion sociale (FIP). Aujourd'hui les travaux de cet immeuble sont enfin terminés, nous n'avons donc plus cette verrue sous les yeux aux Pâquis. Pour revenir à cette motion M-1606, la première invite demandant d'intervenir auprès du propriétaire pour racheter l'immeuble paraît difficilement réalisable. La société propriétaire semble effectivement être en liquidation, deux liquidateurs ont été nommés selon la *Feuille d'avis officielle* (FAO) du 15 avril 2021. Elle n'a donc pas intérêt à vendre l'immeuble car elle devrait payer des impôts en cas de vente, or je soupçonne ici un gros problème de retard de paiement d'impôts comme dans le cas de l'immeuble situé à l'angle de la rue des Alpes, ce qui avait bloqué sa vente. Dans l'hypothèse d'une vente, celle-ci serait gérée par l'Office des faillites, qui contrôlerait la procédure de liquidation de la société avec une mise aux enchères ouverte à toutes et tous. N'importe quel privé pourrait donc venir surenchérir et miser sur l'immeuble, car ici la Ville ne bénéficie pas d'un droit de préemption.

Pour ce qui regarde la deuxième invite qui demande la remise en état du bâtiment ainsi que sa mise à disposition de la GIM, je rappelle que l'immeuble appartient à une entreprise et donc à des privés. Les travaux sont ou seront gérés par la régie immobilière qui sert d'intermédiaire entre la société propriétaire et les locataires, via les autorisations cantonales. En ce qui concerne la troisième invite qui demande au Canton le relogement des habitants délogés, l'Office cantonal du logement (OCL) possède des places, tout comme la Ville de Genève. Les locataires peuvent aussi être relogés dans des hôtels via l'Hospice général.

Pour le groupe de l'Union démocratique du centre cette motion parle d'un vrai problème, celui des marchands de sommeil, mais en l'occurrence il faudrait

Motion: sauver l'immeuble délabré de la rue Royaume
et reloger dignement ses habitants

plutôt parler de sous-location. Or, la sous-location est légale et autorisée si les sous-locataires sont annoncés et validés par la régie immobilière qui gère l'immeuble et en accord avec la société propriétaire. Cette motion rate son but, puisque la première invite est irréalisable, à moins d'un miracle. La deuxième invite empiète sur le domaine privé, car encore faudrait-il qu'une vente ait lieu, et par conséquent un nouveau miracle. Enfin, en réponse à la troisième invite, l'OCL et la GIM détiennent des logements d'urgence, et si nécessaire, il est aussi possible de réquisitionner des chambres dans des hôtels avec l'accord du Canton en passant par l'Hospice général. En cas de crise, cette problématique doit être pilotée par l'Office cantonal du logement, comme lors de l'incendie des immeubles à la Jonction. Pour toutes ces raisons, le groupe de l'Union démocratique du centre vous demande de refuser cette motion, qui n'est pas réaliste et qui en l'occurrence mélange les genres.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Mesdames et Messieurs, cette motion manque d'ambition, car si le titre est très prometteur, les invites le sont beaucoup moins. Elle commence par vouloir dire stop aux marchands de sommeil, ce à quoi le Parti démocrate-chrétien ne peut évidemment que souscrire. Les pratiques dénoncées par cette motion sont réelles et scandaleuses. L'exploitation ignoble de la misère et de la précarité a toujours été un business malheureusement lucratif. Quoi de plus indigne que de profiter de la détresse des personnes fragilisées pour s'enrichir? Les marchands de sommeil profitent de cette fragilité pour louer, il est vrai, des biens insalubres à des prix excessifs, voire parfois usuriers – on a d'ailleurs vu des procédures pénales contre des marchands de sommeil. Si les coupables sont parfois des propriétaires, il faut préciser que ce sont aussi souvent des locataires qui sous-louent à l'insu des premiers. Comment cette motion propose-t-elle de répondre à ces pratiques indignes? D'aucune manière, en réalité. La motion ne propose rien si ce n'est d'acheter l'immeuble dans un piteux état et difficilement vendable autrement; avouez que c'est une aubaine pour un propriétaire qui serait coupable. Si acheter un immeuble est la solution que choisit la Ville pour faire face à chaque marchand de sommeil, ça lui reviendra très cher. De plus, il faudrait que le propriétaire, si c'est lui le coupable, accepte de vendre, car aucune base légale ne peut l'y obliger. Cette invite est donc quelque peu utopique.

Lutter contre les marchands de sommeil est un combat juste et nécessaire, mais le Parti démocrate-chrétien estime que l'achat d'immeubles insalubres ne doit pas être la réponse, vous l'aurez compris. Nous pensons que la Ville doit plutôt faire un effort en amont, en collaboration avec le Canton et les professionnels de l'immobilier, afin de mettre en place un système de prévention contre ces pratiques. Nous pensons également que nous devons réfléchir à des mécanismes au niveau municipal pour lutter contre ces pratiques. Dans la perspective d'explorer

Motion: sauver l'immeuble délabré de la rue Royaume
et reloger dignement ses habitants

ces possibilités, nous accepterons de renvoyer cette motion à la commission du logement, car nous considérons que le droit au logement est un droit fondamental et ne pouvons pas rester inactifs face à ce phénomène qui risque de perdurer et même de s'aggraver avec la crise sociale actuelle.

M. Vincent Milliard (Ve). Il n'est pas acceptable qu'aujourd'hui sévissent sur le territoire de la Ville de Genève des marchands de sommeil qui exploitent de manière éhontée la vulnérabilité de personnes fragilisées, sans autre préoccupation et motivation qu'une avidité qui fait fi des droits humains les plus fondamentaux. L'immeuble du 8, rue Royaume est malheureusement emblématique de ce type de pratiques et nous rappelle que celles-ci existent bel et bien sur le territoire de la Ville de Genève, comme exposé par mes préopinants et préopinantes. Cette motion invite dès lors le Conseil administratif à entreprendre toutes démarches en vue d'acquérir l'immeuble sis au 8, rue Royaume et de le transférer à la GIM. A cet égard, il est rappelé que la GIM ne parvient actuellement pas à répondre à la demande de logements sociaux sans devoir passer par une longue liste d'attente. Cette motion demande également au Conseil administratif d'intervenir auprès du Canton pour s'assurer que les habitants et habitantes évacués du 8, rue Royaume aient pu être relogés dans des conditions dignes et ne se retrouvent pas à nouveau à la solde de marchands de sommeil sans scrupules.

Je profite de cette prise de parole pour remercier toutes les personnes et associations qui se mobilisent pour défendre le droit de ces personnes à être logées dans des conditions dignes et afin d'éviter que des situations telles que découvertes à la suite de l'incendie de l'immeuble situé au numéro 8 de la rue Royaume ne se reproduisent à l'avenir. Pour toutes ces raisons, les Verts et les Vertes soutiennent le renvoi de cette motion à la commission du logement.

M. Daniel Sormanni (MCG). Cette motion mérite quelques mots, parce que si la problématique qu'elle soulève existe et qu'il faut la traiter, elle doit l'être conformément aux lois cantonales. Je ne vois pas ce que peut faire la municipalité dans une affaire comme celle-ci, à moins que nous devions racheter tous les immeubles qui posent problème; c'est pire que l'Oncle Picsou. Vous avez la machine pour imprimer les billets? Je trouve assez paradoxal qu'on fasse de la lutte contre les marchands de sommeil une pétition de principe, alors qu'on n'arrive pas à répondre à la demande de logements, surtout pour les plus précarisés. Hier lors de nos débats le même parti soutenait quelqu'un qui s'oppose à la construction de logements sociaux sur la parcelle des Vernets, cherchez donc l'erreur. Mais il est vrai que la main droite oublie facilement ce que fait la main gauche, et vice versa. Ce parti nous demande d'intervenir en faveur d'un immeuble muré à la rue Royaume et parallèlement soutient quelqu'un qui fait tout pour s'opposer

Motion: sauver l'immeuble délabré de la rue Royaume
et reloger dignement ses habitants

à la construction de 1500 logements sur la parcelle des Vernets, qui je le rappelle seront tous des logements sociaux à différents titres réalisés par des propriétaires institutionnels, à savoir soit des fondations, soit des coopératives, soit des caisses de retraite. Il faut m'expliquer la logique. Je ne sais pas combien d'appartements on pourrait faire dans ce petit immeuble de la rue Royaume, mais c'est sans commune mesure avec la capacité de la parcelle des Vernets. Il faudrait être un peu plus cohérent parfois, car j'ai de la peine à comprendre où on veut en venir.

Si à chaque fois qu'on se retrouve devant une situation telle que décrite à la rue Royaume la Ville de Genève casse sa tirelire et sonne à la porte de l'Oncle Picsou pour l'acheter, qu'en fera-t-elle ensuite? Elle n'en fera rien du tout. Sa rénovation lui coûtera une blinde pour quelques appartements. Ce n'est pas possible de fonctionner comme ça. De deux choses l'une: la problématique des marchands de sommeil doit être réglée par la loi cantonale, des projets ont d'ailleurs été déposés et sont actuellement traités par la Commission du logement du Grand Conseil. Par conséquent, il faut peut-être que l'Etat renforce ses contrôles, ses sanctions et son action. Par contre je ne vois pas ce que peut faire la commune à part acheter l'immeuble, ce qui n'arrivera de toute façon pas si son propriétaire ne veut pas le vendre. On n'aura donc rien résolu sur le fond, ce qui ne me semble pas très adéquat. Enfin... Renvoyez cette motion à la commission du logement et on fera trois pas dans la neige, comme on dit, pour voir quelles sont les possibilités.

Je regrette cependant le manque de logique, notamment pour ce qui regarde la parcelle des Vernets où certains s'opposent bec et ongles à ce projet comme à tous les autres projets de construction, puis viennent pleurer ensuite car il y a plus de 7000 inscrits en attente de logement dans les fondations immobilières. Or, ils font tout pour saboter les projets qui se présentent. Il faut savoir ce qu'on se veut: vous voulez qu'il y ait des constructions pour loger ces gens ou non? C'est l'un ou l'autre, il faut choisir à un moment donné. J'ai donc de la peine à suivre cette façon d'aborder les choses.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Vous l'avez dit, Mesdames et Messieurs, ce qui s'est passé est très grave. Nous sommes vraisemblablement devant un cas lourd, très lourd, de marchands de sommeil. Je tiens à préciser que d'habitude les marchands de sommeil s'attaquent à des gens qui n'ont pas de papiers et qui, étant dans l'illégalité, n'ont pas non plus accès aux logements sociaux. Plusieurs procédures sont en cours, je ne me prononcerai donc pas à leur sujet. Etant donné qu'une majorité semble se dessiner en faveur d'un renvoi en commission, il faudra débattre du rôle des collectivités et de la manière dont elles peuvent arrêter ces entreprises, ce qui est évidemment une tâche cantonale. Il faut procéder à un certain nombre de contrôles, car il paraît surprenant que des

Motion: sauver l'immeuble délabré de la rue Royaume
et reloger dignement ses habitants

contrôles n'aient pas eu lieu dans un immeuble comme celui-là qui est relativement connu et où le passage se remarque bien. Peut-être que nous en saurons plus sur ces raisons en commission, d'autant plus qu'un incendie avait déjà eu lieu et que des travaux auraient dû être réalisés. Ont-ils été faits de manière correcte et ont-ils été suivis par les différentes instances? Il serait intéressant de comprendre ce qui s'est passé, car comme relevé par mon préopinant nous faisons face à une certaine augmentation de gens qui recherchent un logement, qui sont souvent des sans-papiers démunis et donc sans protection juridique ou qui n'osent pas dénoncer et qui se trouvent à la merci de ces marchands.

La question du rachat de cet immeuble par la Ville implique déjà qu'il y ait une mise en vente, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à ma connaissance; le propriétaire aurait mandaté un architecte pour déposer des demandes d'autorisations en vue de le rénover. Même si une éventualité d'achat se présentait avant la rénovation, les prix très élevés de l'immobilier rendront probablement cette transaction relativement compliquée, surtout pour en faire du logement social et sans compter qu'il faudra encore rajouter les frais de rénovation. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler. Je vous rappelle que la dernière acquisition de la Ville concernait l'immeuble sis au 12, rue des Alpes, si mes souvenirs sont bons, et ce n'était pas une si bonne affaire que ça; merci au généreux mécène qui a finalement racheté l'immeuble pour le rénover.

Il est difficile de trouver des solutions et le droit de préemption général ne suffit pas, car dans ce cas précis le prix de vente est fixé en fonction du marché. Par ailleurs, bien que ce droit reste une des seules armes dont disposent les municipalités et les entités publiques pour avoir un contrôle du sol, je ne suis même pas sûr qu'on puisse l'activer lorsqu'il ne s'agit pas d'une zone de développement. Pour éviter ce genre d'excès, appliquer le droit de préemption permet néanmoins à la Ville d'avoir si nécessaire des zones de développement qu'elle confie ensuite à la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) grâce au droit de superficie. Ainsi, elle peut construire des parcs de logements sociaux dans de bonnes conditions.

Mesdames et Messieurs, je comprends tout à fait cette motion ainsi que sa volonté d'agir, que je partage. Nous en discuterons certainement en commission ainsi qu'avec d'autres interlocuteurs, mais comme disait un acteur français, c'est compliqué.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission du logement est accepté par 48 oui contre 23 non.

8. Motion du 28 avril 2021 de M^{mes} et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore, Luc Barthassat et Christian Steiner: «Insécurité au skate-park de Plainpalais, il y a urgence» (M-1615)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

Inauguré en grande pompe au mois d'octobre 2012, le skate-park de la plaine de Plainpalais est, avec ses 3000 m², l'un des plus vastes d'Europe. Il est destiné aux jeunes et moins jeunes amateurs du sport de rue.

Considérant:

- l'augmentation exponentielle de la fréquentation depuis son inauguration;
- la diversité du profil des usagers en termes d'âge, de niveau de pratique et de provenance;
- la multiplication de la violence telle que vol, trafic de drogue et racket aux abords et au sein de l'installation;
- les incidents et accidents survenus à répétition dans l'enceinte de l'installation;
- la pétition munie de plus de 800 signatures des riverains et usagers datant de 2017 relayée par des articles dans la presse locale;
- les engagements pris par les polices municipale et cantonale pour qu'une présence et des contrôles accrus ainsi que des interdictions de périmètre soient une priorité opérationnelle;
- la présence d'un gardien et de trois moniteurs salariés par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) subventionnée par la Ville;
- que face à cette urgence et afin de garantir la sécurité des usagers et riverains, le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de se pencher rapidement sur cette problématique qui prend des proportions inquiétantes;
- d'installer des caméras de surveillance aux abords de ces installations;
- de revoir complètement le mode d'encadrement actuel jugé défaillant;
- de lui présenter un rapport annuel sur la situation de cet espace.

¹«Mémorial 178^e année»: Annonce, 7336. «Mémorial 179^e année»: Motion d'ordonnement, 151.

Préconsultation

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme je l'expliquais hier lors du vote de l'urgence, des parents nous ont fait part d'une problématique concernant la gestion du skate-park de Plainpalais, qui est l'un des plus grands d'Europe. Cette gestion n'est pas assurée par la police municipale ou cantonale, mais par la FASE (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle), avec trois personnes en charge qui sont censées veiller sur la sécurité du bowl au sens technique du terme, par exemple concernant le port du casque et des gants, ainsi qu'au respect entre les différentes catégories qui utilisent cet espace, notamment d'âge. Or, les difficultés augmentent parce que le parc est très fréquenté – bravo, ça montre qu'on a bien fait de construire ce bowl –, ce qui crée des problèmes que les agents de la FASE n'arrivent plus à gérer sur place, notamment en termes de conflits intergénérationnels. Les parents doivent donc intervenir pour essayer de protéger leurs enfants, car les petits sont un peu ostracisés par rapport aux adolescents.

Nous devons nous préoccuper de cette problématique pour les enfants, mais également pour les parents, l'objectif étant de renvoyer cet objet à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse afin de faire un état des lieux de la situation; cela me semble nécessaire afin de voir comment améliorer ou modifier cette gestion actuellement assurée par la FASE. On a intérêt à pacifier cet endroit au sens large du terme et permettre l'épanouissement des différents utilisateurs sur ce bowl. On ne vous demande rien d'autre que de faire une revue de détail en renvoyant cette motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Ce n'est pas un problème de sécurité municipale, c'est un problème de gestion du parc qui est assurée, je le redis encore une fois, par des agents de la FASE, que nous subventionnons très largement en Ville de Genève. Je rappelle que la FASE c'est en général 66 millions de francs par année, c'est considérable, dont 23 millions de francs sont payés par les communes et en grande partie par la Ville de Genève. Je pense que le renvoi en commission est donc utile, ce pour quoi je vous remercie d'avance.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 43 oui contre 21 non.

M. Pascal Altenbach (UDC). La construction du skate-park faisait partie d'un vaste projet de réfection de la plaine de Plainpalais. La partie la plus profonde a été mise à la disposition du public le 1^{er} août 2012 et les installations restantes ont été terminées en octobre de la même année. Ce skate-park, qui est l'un des cinq plus grands d'Europe, a été conçu pour les skateurs de tous les niveaux et est bien utilisé par de nombreux usagers très satisfaits de bénéficier d'un terrain convivial et familial. Par ailleurs, les riverains ne sont plus dérangés par les nuisances sonores, comme c'était le cas avec les installations précédentes.

Toutefois, comme pour tous lieux de rassemblement de petites foules et de sportifs passionnés, il est indispensable d'assurer la sécurité de tous car c'est une des premières missions des pouvoirs publics. C'est la mission dévolue à la police municipale de la Ville de Genève ainsi d'ailleurs qu'à la police cantonale. Or près de ce skate-park il y a des incidents, de la violence, des vols, du trafic de drogue et j'en passe. Une rixe sanglante avec blessure au couteau infligée à un jeune homme s'y était déjà produite il y a plusieurs années. En avril 2017, une pétition lancée par l'Organisme genevois du skate (O.G.Skate) avait récolté plus de 800 signatures et sonné l'alarme sur ce lieu qui était le théâtre de violences et de trafic de drogue.

A l'époque, le conseiller administratif Rémy Pagani disait que si on commence à aménager en fonction des incivilités, alors on ne fait plus rien. Le chef du Service de la jeunesse (SEJ) ajoutait quant à lui que l'époque n'était pas à la construction de murs. Le département de l'environnement urbain et de la sécurité expliquait que la police municipale avait renforcé les patrouilles sur place; en 2017, donc. A cette époque déjà on estimait que ce lieu était une zone de non-droit et que les autorités devaient prendre la mesure du phénomène. Or, depuis, la situation est restée la même malgré l'augmentation très importante de la fréquentation, ce qui était prévisible et positif, bien sûr.

Cette motion demande donc au Conseil administratif de prendre enfin des mesures efficaces au lieu d'attendre que de nouveaux drames se produisent. Il faut que les autorités permettent aux polices cantonale et municipale d'intervenir en priorité afin que la situation ne pourrisse pas lamentablement, que les trafics de drogue cessent en harcelant la pègre qui s'implante de plus en plus, notamment dans le quartier du cimetière des Rois; j'en ai déjà parlé. Il faut vraiment que la police ait les moyens d'agir. L'installation de caméras de surveillance est une des bonnes solutions, on voit par exemple que celles installées dans les transports publics font très rapidement baisser les incivilités. La motion propose aussi la présence d'un gardien et de trois moniteurs salariés par la FASE – ce qui est bien – pour surveiller l'utilisation des installations, comme c'est par exemple le cas dans les piscines pour assurer la sécurité des baigneurs et prévenir des accidents. Dans l'enceinte du skate-park il faut notamment protéger les petits enfants et aussi décourager les voyous de faire n'importe quoi; il y a longtemps que ces dispositions auraient dû être prises.

L'Union démocratique du centre est tout à fait favorable à ce projet de motion et demande son renvoi à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Je vous remercie.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). J'admire les prises de parole de mes collègues, dont celle de M. Altenbach qui a frôlé le problème sans l'exprimer réellement. Durant la journée, la situation à la plaine de Plainpalais est acceptable: les

Motion: insécurité au skate-park de la plaine de Plainpalais

sportifs sont présents et s'entraînent au bowl. Par contre le soir, une racaille vient de je ne sais où. Je vous mets au défi de traverser ces lieux en toute sécurité après 21 h; je vous le dis, c'est impossible, parce que des jeunes viennent embêter des citoyens et des citadins, leur plaisir étant de créer des rixes et de la bagarre. Tous les soirs, surtout en fin de semaine, des gens agressés par une bande de racailles – je ne mâche pas mes mots – finissent dans les permanences pour se faire soigner. Je vous le dis, ça ne sert à rien de faire du violon ou de la guitare maintenant, car désormais c'est la baston et la batte de baseball qui règnent dans ces lieux. On n'est pas loin des rixes au couteau. Je connais des gens qui se sont fait agresser sans aucune raison, même pas pour se faire voler, juste pour ramasser des coups. Ce ne sont pas des petites gifles mais des yeux abîmés, des dents cassées, des côtes fissurées et j'en passe.

S'il vous plaît, parler de cohésion sociale me fait vraiment grincer des dents. Il est clair qu'ici l'insécurité est monstrueuse et qu'il est temps que la Ville de Genève intervienne afin de faire un réel nettoyage nocturne de cet endroit, car ça la concerne en premier lieu et pas le Canton. L'insécurité qui règne autour du bowl le soir et la nuit n'est plus tolérable. A ceux qui veulent traiter cette motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse sous prétexte que les gens qui rôdent sont des pauvres, des drogués qui ne savent pas quoi faire ou qui sont malades et qu'il faut soigner, je dis non! C'est de la racaille! Il faut nettoyer maintenant. Je vous remercie de prendre cette situation au sérieux, on n'est pas là pour faire dans le sulfureux.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Le Parti libéral-radical est un peu surpris par la demande de renvoi de cette motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Notre groupe s'est concerté sur ce problème de la plaine de Plainpalais, car nous savons tous qu'il y en a un, ou alors il faut être complètement aveugle, et pour nous cette motion devrait plutôt être renvoyée à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, car c'est un problème de sécurité. Pour ma part, je fréquente la plaine de Plainpalais tous les dimanches matin à partir de 6 h, heure à laquelle nous les marchands arrivons et observons des bouteilles cassées, des débris de verre et des papiers partout. La Voirie travaille à fond pour nettoyer et qu'on puisse s'installer, mais parfois c'est nous qui balayons nos places quand ils n'ont pas encore eu le temps de passer. Et je ne parle même pas de l'état du skate-park. Cette situation, qui concerne aussi les autres jours de marché le mardi et le vendredi, s'était un peu calmée avec le confinement mais ça recommence maintenant avec l'arrivée des beaux jours et la pression qui retombe. Dimanche il y a deux semaines j'ai pu compter au moins neuf voitures de police qui tentaient de calmer une bagarre de jeunes avec plein de gens autour, et je peux vous dire que ce n'était pas une petite bagarre gentille. Dimanche dernier encore, les marchands ont été à moitié agressés par quatre

Motion: insécurité au skate-park de la plaine de Plainpalais

jeunes complètement cuits, y a pas d'autre mot, et nous avons dû tenir la personne à distance pendant dix ou quinze minutes en attendant que la police arrive après l'avoir appelée, un temps durant lequel je peux vous dire que nous n'étions pas rassurés.

Le problème de la plaine de Plainpalais, où des gens se rencontrent et s'alcoolisent fortement, est violent et ne pourra malheureusement pas être réglé par des médiateurs de nuit. Ici nous avons un problème de fond qui concerne la sécurité du site. Le Parti libéral-radical s'est toujours prononcé en faveur de la vidéosurveillance parce que nous savons que ça réduit les nuisances; l'expérience aux Pâquis l'a montré. Du moment qu'ils sont encore un peu conscients et réalisent être filmés, les gens évitent ces lieux ou modèrent leur comportement. Par contre il est évident que plus rien ne fonctionne quand ils sont complètement pris par l'alcool. Toutefois, nous devons trouver une solution afin que les personnes qui travaillent ou qui profitent de se balader dans un lieu à Genève puissent circuler en sécurité.

Le Parti libéral-radical acceptera de renvoyer cette motion en commission, mais plutôt à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, car à notre avis ce problème relève avant tout de la sécurité. Nos enfants doivent pouvoir se sentir en sécurité lorsqu'ils arrivent à la plaine de Plainpalais le samedi ou le dimanche matin pour jouer au skate-park. La Voirie n'a pas forcément le temps de tout faire tellement les lieux sont sales et ses employés peuvent oublier quelques débris. Cela étant, il n'est pas normal de s'alcooliser à outrance, de casser des bouteilles dans un skate-park et de prendre un lieu public pour une déchetterie en plein air.

M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S). «Insécurité au skate-park de Plainpalais, il y a urgence». Il y a en effet urgence à lutter contre l'insécurité à l'échelle de toute la ville. Lutter contre l'insécurité, oui, mais pas comme ça. Lutter contre le vol, le trafic de drogue, le racket, répondre aux préoccupations des habitants et habitantes ainsi que des usagers et usagères, garantir la sécurité: oui, mais encore une fois pas comme indiqué dans la motion. Pas en pointant du doigt une infrastructure qui précisément apporte cohésion, vie et activités à une population qui a largement souffert de la crise sanitaire, à savoir aux jeunes, et qui par sa seule existence et l'occupation de son espace repousse l'insécurité. Pas non plus en installant des caméras de surveillance, qui sont coûteuses et inutiles dans certains cas, comme l'a rappelé M^{me} Richard, alors que cette motion rappelle les engagements des polices municipale et cantonale pour faire de la plaine de Plainpalais une priorité opérationnelle. Pour en revenir aux questions d'encadrement que soulignait M. Sormanni, on ne peut pas non plus traiter le problème de l'insécurité sur la base d'informations erronées. Ce ne sont pas des employés de la

Motion: insécurité au skate-park de la plaine de Plainpalais

FASe qui sont sur place ni des travailleurs sociaux, mais des employés de la Ville. (*Commentaire dans la salle.*) Non, désolée, ce n'est pas le cas. (*Commentaires.*) Oui, c'est vrai que je suis grande.

Cette motion est quand même intéressante car toujours dans un souci de sécuriser les usagers elle témoigne bien du besoin criant d'infrastructures supplémentaires de ce type sur la rive gauche ainsi que sur la rive droite. Lors de la dernière plénière, la pétition P-422 intitulée «Pour la création d'un espace de vie dédié aux sports urbains, notamment un skate-parkour park aux Grottes» nous a rappelé la nécessité d'un espace de vie dédié aux sports urbains créé par des jeunes. Or, ce n'est ce type de lutte contre l'insécurité qui est proposé dans ce texte. Par conséquent et compte tenu des enjeux, il serait sage d'étudier cette motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, ce que le Parti socialiste votera.

M. Valentin Dujoux (Ve). Inauguré en 2012, le skate-park de Plainpalais a rempli sa mission et rencontré son public, on pourrait même parler de ses publics. Comme tout lieu destiné à des publics variés, les signes d'activité ne manquent pas entre une jeunesse qui réalise ses premières figures, des sportives et des sportifs aguerris ainsi que les occupations nocturnes. Cette réalité ne mérite toutefois pas les termes de «racaille» et de «nettoyage» utilisés précédemment par le conseiller municipal M. Daniel Dany Pastore, vous transmettez, Monsieur le président. Au final, cet espace sur la plaine de Plainpalais est plus qu'un skate-park, c'est un lieu de rencontre et de vie avec une charte ad hoc. Ce skate-park s'étend sur 3000 m² qui sont souvent saturés, c'est vrai, et comme on peut l'imaginer des situations délicates peuvent apparaître en termes de sécurité, de fréquentation ou de nuisances. Si ces situations sont connues au skate-park ou plus largement sur la plaine de Plainpalais il est bienvenu d'étudier des pistes de réflexion en commission avec les parties prenantes, qu'elles soient associatives, des entités et des organismes municipaux ou des acteurs cantonaux. Sans partager l'ensemble des invites de cette motion et encore moins celle sur le supposé remède miracle que représenterait l'installation de caméras de surveillance, le groupe des Vertes et des Verts soutiendra le renvoi en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication pour maintenir et entretenir l'essence même de ce lieu public, à savoir celle d'un espace partagé destiné aux jeunes sportives et sportifs passionnés de sports urbains.

M^{me} Audrey Schmid (EàG). Ensemble à gauche ne dénie pas les problématiques soulevées par le Mouvement citoyens genevois dans ses considérants, mais trouve particulièrement problématique que sa réponse principale réside dans l'installation de caméras de vidéosurveillance. Comme l'ont montré de

nombreuses études, cela a déjà été dit, ce système n'a en effet pas d'impact dissuasif global, ce qui devrait pourtant être le but recherché face aux incivilités et violences évoquées. Il n'empêche pas les actes impulsifs et tend à déplacer quelques mètres plus loin, c'est-à-dire au premier champ hors caméra, les trafics et autres actes prémédités. Sans même parler du coup économique d'une telle mesure, l'installation d'une surveillance vidéo aux abords d'un espace qui devrait d'abord être récréatif est loin d'être anodine pour nos jeunes à un âge où on cherche au contraire à s'émanciper et à rejoindre des espaces de liberté loin du regard de l'autorité. Alors que lors de la dernière session nous avons approuvé la mise en place d'un espace comprenant un skate-park aux Grottes, nous nous demandons franchement quel message envoie ce Conseil en acceptant d'entrer en matière la fois suivante sur l'installation de caméras pour surveiller de tels lieux. La vidéosurveillance est une solution de facilité qui n'en est pas vraiment une, mais puisque cette motion devra malgré tout être traitée nous préconisons son renvoi à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

M. Daniel Sormanni (MCG). Si ce Conseil estime qu'il faut renvoyer cette motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, je ne m'y oppose pas. Cela étant, je suis navré de vous dire que la gestion du bowl au quotidien n'est pas assurée par des fonctionnaires municipaux, mais par un gardien et trois moniteurs qui sont rémunérés par la FASE, ils ne sont pas des fonctionnaires municipaux. Vous examinerez donc tout ça en commission, je ne m'y oppose pas bien que ça ne corresponde pas au but initial. Pourquoi pas, finalement, ça permettra de mener un examen plus large de la situation.

M. Alain de Kalbermatten (PDC). Je dois vous avouer que cette motion a rassemblé énormément d'informations contradictoires. Le texte de la motion cible des problèmes d'insécurité appartenant à l'ordre régalien, alors que l'auteur de la motion a centré son discours sur la question sociale. D'après ce que j'ai entendu ce soir, une majorité du Conseil municipal veut défendre le renvoi à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, sachant pourtant que cette commission n'est pas compétente pour traiter des problématiques sociales. J'espère que M. Sormanni pourra peut-être clarifier ses idées, mais il m'a semblé comprendre que sa volonté était de se pencher sur la dimension sociale de cette problématique et par conséquent sur les éducateurs déployés sur place pour assurer l'encadrement du skate-park. Je demande donc que cette motion soit renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et espère que mes collègues reconsidéreront leur choix.

Motion: insécurité au skate-park de la plaine de Plainpalais

Il est évident qu'à la première lecture de la motion la problématique de sécurité globale transparait forcément, mais les auteurs du texte ont parlé uniquement de l'aspect social; cela a été dit par M. Sormanni. Il ne faut pas qu'on se méprenne sur les intentions des motionnaires et de ceux à qui elle est destinée. Le Parti démocrate-chrétien est prêt à entrer en matière sur cette motion si ce Conseil municipal est capable de la renvoyer à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse afin d'entendre la magistrate en charge sur l'encadrement qui peut être déployé autour du skate-park. Il me semble très important de clarifier cette situation et ce sera aussi une marque de respect envers les motionnaires et leur volonté. Je demande donc sincèrement que nous puissions renvoyer cette motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. Il est vrai que cette motion pose plusieurs questions dont la plus importante à mes yeux concerne la sécurité, qui à mon sens n'est cependant pas liée au skate-park et à son installation sportive en tant que telle, mais à l'afflux de diverses personnes qui se retrouvent sur la plaine de Plainpalais. Ce phénomène s'est accentué lors des périodes de semi-confinement et encore plus maintenant que nous sommes en période de déconfinement, car les gens fréquentent de nouveau cette plaine. Comme l'a très justement dit la conseillère municipale M^{me} Richard, la situation sur la plaine de Plainpalais est inquiétante: des débris de verre sont retrouvés malgré le travail de la Voirie, avec pour conséquence que ceux et celles qui s'occupent de la sécurité du skate-park doivent aussi participer au nettoyage des lieux après coup; c'est vous dire à quel point la situation est difficile.

Cela étant, je ne pense pas qu'on puisse se focaliser sur le skate-park étant donné qu'ici la vraie problématique est liée plus largement à celle de la sécurité globale sur la plaine de Plainpalais. Autrement c'est comme si on demandait au Service des espaces verts (SEVE) d'intervenir pour régler des problèmes dus à des places de jeux pour enfants au prétexte qu'elles se trouvent dans un parc, au lieu de solliciter le département de la cohésion sociale et de la solidarité. Les enfants ou les jeunes qui utilisent le skate-park ne sont pas les mêmes qui vont y faire du deal, consommer de la drogue ou commettre des agressions. Cette motion donne l'impression que le skate-park est la zone qui concentre tous les problèmes, or ça me dérange car à la base le sport de proximité est un levier de cohésion sociale. Une installation sportive dans l'espace urbain est appelée de l'occupation positive. D'ailleurs, les personnes qui traversent la plaine de Plainpalais se sentent beaucoup plus en sécurité aux abords du skate-park qu'à d'autres endroits plus sombres où le passage est plus réticent.

Les considérants de cette motion sont également problématiques parce qu'il est écrit que des difficultés sont liées à la provenance des personnes. Je ne sais

Motion: insécurité au skate-park de la plaine de Plainpalais

pas ce qui est sous-entendu par le terme provenance et préfère ne pas trop approfondir, cela étant je trouve ce terme douteux. La motion parle aussi de trafic de drogue, de racket, de vol et de violences, avec pour résultat que les considérants sont beaucoup plus larges que les invites, qui elles s'arrêtent spécifiquement au skate-park. Enfin, pour ce qui regarde les caméras de vidéosurveillance, l'expérience acquise dans le quartier des Pâquis a pu montrer que de manière générale et à l'exception de situations très précises, ces installations déplacent le problème ailleurs et induisent une plus grande difficulté à le résoudre. Franchement, je trouverais très dangereux de stigmatiser les jeunes qui fréquentent le skate-park avec la présence de caméras, alors que la problématique est beaucoup plus large, comme déjà indiqué.

Certains conseillers municipaux m'ont demandé de clarifier la situation du skate-park, j'en profite donc pour rappeler qu'il a été ouvert en 2012 et qu'il est un lieu de sport urbain qui rassemble toujours une mixité de population, et c'est aussi voulu. En termes de dotation en ressources humaines, nous avons deux postes fixes de gardien et gardienne d'installations sportives à 80% ainsi que deux gardien et gardienne d'installations sportives à 40% et 60%. Ce sont bien des gardiens d'installations sportives employés par la Ville de Genève, pas des moniteurs rattachés à la FASE, contrairement à ce qui a été dit. De plus, une subvention est accordée à une association présente sur place pour délivrer des cours et qui a aussi pour mission de sensibiliser notamment les participants et les participantes à la présence de plus en plus grande, il faut le dire, de jeunes filles au skate-park afin de s'assurer qu'elles aient la place qui doit être la leur au sein de cette installation.

Notre difficulté réside dans le manque d'infrastructures sportives au sein des différents quartiers de la Ville, notamment un skate-park sur la rive droite. Cela a été demandé dans une pétition qui a été votée dernièrement par votre Conseil municipal. Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le dire, nous travaillons sur cette question avec M^{me} Frédérique Perler et je continue de m'engager pour qu'on puisse avancer la date de réalisation dans le plan financier d'investissement afin de concrétiser cette installation. Un skate-park couvert représente un autre élément manquant, qui serait d'ailleurs beaucoup plus approprié pour délivrer des cours. Nous aurions peut-être moins de difficultés si on avait aussi plus de lieux, car là tous les jeunes vont au skate-park de Plainpalais. La création d'autres infrastructures est nécessaire et me semble même fondamentale.

Pour ce qui regarde les questions de signalétique, des actions sont mises en œuvre; je ne dis pas qu'il ne faut rien faire, car il y a toujours des pistes d'amélioration, bien sûr. Des accidents ont évidemment lieu sur le skate-park, parfois d'autres publics viennent aux abords, ce qui crée des tensions, je ne nie pas du tout ces problématiques. Nous y travaillons et devons encore renforcer les efforts, par exemple avec des actions de signalétique. Comme vous le savez, les toilettes

Motion: insécurité au skate-park de la plaine de Plainpalais

publiques sont fermées la nuit depuis 2019 déjà, suite à de nombreux problèmes. Le règlement du skate-park a également été clarifié et nous devons aussi renforcer la collaboration avec les polices cantonale et municipale, même s'il faut préciser que depuis 2019 les problématiques liées à la sécurité du site font l'objet de contacts très réguliers et d'un travail en réseau.

Pour répondre à la question de l'insécurité, trois thématiques doivent être incluses dans la réflexion. À commencer par des améliorations relatives à l'aménagement du skate-park et notamment du point de vue de l'éclairage, car les utilisateurs voudront un éclairage plus puissant jusqu'à 23 h alors que les riverains voudront le baisser à cause des nuisances créées; vous voyez donc que les desiderata varient en fonction des publics. Concernant la signalétique aussi, il faut savoir si on installe une barrière et comment aménager cet espace de manière à faciliter son utilisation. Deuxièmement, pour ce qui regarde l'aspect social, la présence de travailleurs sociaux pourrait en effet être positive, car aujourd'hui seuls des gardiens d'installations sportives sont déployés. Cela étant, avoir des équipes sociales sur place demanderait des ressources supplémentaires. Les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) de la Ville passent sur la plaine de Plainpalais, mais ne peuvent évidemment pas être présents 24h/24 étant donné que nous n'avons que 12 TSHM pour toute la ville de Genève. Enfin le troisième point qui me paraît vraiment central est celui de la sécurité, car je pense que plusieurs problématiques liées à des violences, à des problèmes de deal et de consommation ainsi qu'à tout ce qui se passe d'autre à Plainpalais relèvent vraiment du domaine de la sécurité. Or, les personnes et les collaborateurs qui travaillent dans le domaine social n'ont pas les compétences pour intervenir dans des situations qui ne sont pas de l'ordre de la prévention.

Si nous voulons trouver une solution convenable pour les habitants et les habitantes de notre ville, nous avons intérêt à vraiment travailler ensemble sur ces trois questions, qui sont l'aménagement, le social et en priorité la sécurité.

Le président. Merci, Madame la conseillère administrative. Nous sommes saisis de deux demandes de renvoi, l'une à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication et l'autre à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Je commence par vous faire voter le renvoi de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. En cas de refus, je poursuivrais avec le vote du renvoi de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Mis aux voix, le renvoi de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 64 oui contre 9 non.

9. Motion du 30 mars 2021 de M^{mes} et MM. Léonore Baehler, Denis Ruyschaert, Laurence Corpataux, Leyma Milena Wisard Prado, Yves Herren, Elena Ursache, Vincent Milliard, Bénédicte Amsellem et Vincent Schaller: «Micro-forêts urbaines: un moyen concret pour atteindre l'objectif de 30% de couverture arborée d'ici à 2030 et d'améliorer le bien-être en ville» (M-1610)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la Ville de Genève a décrété l'urgence climatique le 16 mai 2019;
- que la Ville de Genève s'est fixé un objectif très ambitieux de passer de 21% de couverture arborée à 30% d'ici à 2030;
- que le rapport «Nos arbres» de GE-21 recommande de créer des plantations d'arbres de tailles variées avec une hétérogénéité de structures pour produire un large éventail de services écosystémiques (par exemple réguler le climat, favoriser la biodiversité, améliorer le bien-être de la population), les rendre plus résilients aux maladies et au changement climatique. Les villes dotées d'espaces verts sont plus susceptibles d'abriter une population en meilleure santé, ce qui allège le coût de la santé;
- que les micro-forêts sont des écosystèmes qui donnent des bénéfices multiples tant pour la nature que pour les êtres humains. Les micro-forêts ont des effets positifs sur l'assainissement de l'air et l'eau (eau pluviale qui va dans le lac et les rivières), l'augmentation de la biodiversité, la séquestration du CO₂, la restauration des sols dégradés, la diminution du bruit, la limitation du risque d'inondations²;
- que la qualité de cet apport dépend de la coordination de plusieurs départements ou services de la Ville de Genève, dont le Service des espaces verts (SEVE), le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) ainsi que du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) et du Service de la jeunesse (SEJ);
- que les arbres des micro-forêts sont également plus résistants aux maladies et aux changements climatiques que les arbres isolés; leur développement étant optimisé par l'échange continu entre les diverses espèces, l'humidité et la fraîcheur générée en période de forte chaleur;
- qu'il est possible de faire pousser des micro-forêts sur de petites surfaces: 100 m² (soit environ 10 places de parking) sont suffisants,

¹ «Mémorial 178^e année»: Annoncée, 6199. «Mémorial 179^e année»: Motion d'ordonnancement, 152.

² <https://www.fao.org/3/i8707fr/i8707FR.pdf>

Motion: les micro-forêts au cœur des préoccupations
des aménagements municipaux

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre les micro-forêts au cœur d'une stratégie à long terme pour atteindre les objectifs de couverture végétalisée à l'horizon 2030, et par là même de mettre les micro-forêts au cœur des préoccupations des aménagements municipaux;
- de valoriser l'ensemble des ressources écosystémiques des micro-forêts par une coordination étroite entre départements, qui inclut la mutualisation de leurs actions et de leurs ressources financières;
- de développer les mesures d'éducation à la nature auprès de la population, afin de la sensibiliser à l'importance des arbres et des espaces végétalisés pour le bien-être humain;
- de s'engager d'ici à 2025 pour que la Ville obtienne le label VILLEVERTE en y intégrant le concept de micro-forêt¹;
- que d'ici à 2030 la Ville de Genève soit inscrite et reconnue par l'Organisation des Nations unies (ONU) comme ville forestière dans le cadre de l'initiative dite «Programme mondial des villes forestières», visant à rendre les villes plus vertes, résilientes et durables en intégrant mieux les arbres dans leurs trames vertes.

Préconsultation

Le président. Je vous informe que nous sommes saisis d'une motion d'ordre déposée par M^{me} Laurence Corpataux demandant le vote sans débat de cette motion et son renvoi direct à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 65 oui contre 2 non (2 abstentions).

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 56 oui contre 4 non (1 abstention).

¹ <https://gruenstadt-schweiz.ch/fr/>

Motion: soutien aux commerçants genevois et au pouvoir d'achat des habitants de la ville

10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 novembre 2020 de MM. et M^{mes} Alain de Kalbermatten, Isabelle Harsch, Michèle Roulet, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry Conne, Fabienne Beaud, Anne Carron, Luc Zimmermann, Maxime Provini, Patricia Richard, Dorothee Marthaler Ghidoni et Olivier Gurtner: «Pour la mise en place d'un plan de soutien pour les commerçant-e-s genevois et pour augmenter le pouvoir d'achat des habitant-e-s de la ville» (M-1575)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

- la crise du Covid-19 impacte fortement l'économie en ville de Genève et de façon différenciée selon les branches;
- la consommation privée des ménages, même en tablant sur un redémarrage depuis la fin du printemps 2020, devrait s'établir à une baisse importante difficilement estimable à ce jour sur toute l'année 2020 et 2021;
- la crise va renforcer les tendances préexistantes et les mouvements déjà engagés avant la crise;
- parmi les secteurs les plus touchés, on peut mentionner le commerce de détail hors alimentaire et le secteur des services à la personne, le tourisme et les loisirs;
- les secteurs susmentionnés sont aussi ceux qui connaissaient certainement déjà des faiblesses avant la crise, ce qui a eu un effet d'accélérateur des difficultés structurelles de certaines branches;
- le commerce de détail concentré en ville de Genève tend à cumuler les difficultés. Il se présente comme un secteur fragile qui subit très fortement les conséquences de la crise actuelle;
- cette branche est soumise à une très forte concurrence, en particulier avec les nouveaux circuits de vente en ligne (GAFA), mais aussi en raison du tourisme d'achat à l'étranger qui se traduit par une forte pression sur les prix et marges et la fragilisation de nombreuses enseignes participant à l'animation et à l'attrait du centre-ville;
- les consommateurs ont pu, à maintes occasions, tester l'usage de nouveaux modes de commercialisation au cours des derniers mois et une part d'entre eux va devoir en prendre l'habitude;

¹ «Mémorial 178^e année»: Développée, 5082.

Motion: soutien aux commerçants genevois et au pouvoir
d'achat des habitants de la ville

- la branche connaît une nette diminution du nombre de ses entreprises depuis de nombreuses années;
- les charges fixes sont dans de nombreux cas peu supportables face à des marges réduites, du fait de l'importance des charges des loyers et des coûts de personnel;
- la trésorerie de nombreuses entreprises est fragile et, si des prêts tels que ceux mis en place dans le cadre des mesures fédérales peuvent aider à passer un cap difficile, leur remboursement à terme peut s'avérer compliqué, voire impossible;
- la Ville de Genève a déjà adopté quelques mesures de soutien à l'économie locale, notamment l'exonération du paiement du loyer de novembre 2020 des établissements publics et des commerces au bénéfice d'un bail commercial (hors dépôts et parkings) de la Gérance immobilière municipale (GIM) ainsi que l'exonération des taxes usuelles d'empiètement des terrasses jusqu'à la fin de l'année 2020, mais que ces mesures de soutien peuvent encore être renforcées;
- enfin, l'arrêt de la consommation pendant quelques mois ne s'est que marginalement traduit au moment de la réouverture par une tendance à une consommation accrue: l'effet de rattrapage n'est que marginal pour de nombreuses entreprises commerciales,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en place un plan de soutien pour les commerçant-e-s genevois et pour augmenter le pouvoir d'achat des habitant-e-s de la ville de Genève pour l'année 2020 et 2021 par le biais d'un système de bons pour les 200 000 habitant-e-s de la ville de Genève, à l'instar de l'action menée par la municipalité de la ville de Lausanne.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a pris note de l'acceptation, lors de la séance plénière du Conseil municipal du 20 janvier 2021, de la motion M-1575 relative à la mise en place d'un système de bons d'achat pour soutenir les commerçant-e-s genevois-e-s et pour augmenter le pouvoir d'achat des habitant-e-s de la ville de Genève pour l'année 2020 et 2021. Il est à noter qu'à cette date, un système de bons d'achat solidaires avait déjà été mis en place par la Ville de Genève pour faire face à la situation difficile engendrée par le Covid-19 à la suite des mesures sanitaires imposées par les autorités fédérales et cantonales, et dont le bilan fait l'objet de cette réponse.

L'opération Bons solidaires de la Ville de Genève a été réalisée en partenariat avec la Fondation communale pour le développement des emplois et du

Motion: soutien aux commerçants genevois et au pouvoir
d'achat des habitants de la ville

tissu économique en ville de Genève (Fondetec), GenèveAvenue SA et le réseau Monnaie léman. Elle a été lancée le 7 décembre 2020. Il était, dans un premier temps, prévu qu'elle dure jusqu'au 15 janvier 2021. Devant le succès rencontré et l'efficacité constatée, elle a été prolongée au 28 février 2021, jusqu'à la limite des crédits disponibles, et s'est donc déclinée en deux volets. Le Conseil municipal a approuvé, sur proposition du Conseil administratif, l'ouverture de deux crédits pour le subventionnement partiel des bons, soit un crédit de 2,5 millions en date du 24 novembre 2020 et un crédit de 5 millions le 19 janvier 2021. L'opération a rencontré un succès tel que l'enveloppe budgétaire disponible pour 2021 a été épuisée le 25 février, soit trois jours avant le délai maximal.

Pour rappel, des bons d'une valeur de 20, 50, 100 et 200 francs étaient proposés avec un rabais de 20% financé par la Ville de Genève, depuis la plateforme www.geneveavenue.ch. Les commerces participants devaient être situés sur le territoire de la commune et s'inscrire sur GenèveAvenue. Les arcades alimentaires ont été exclues de la démarche. La population avait la possibilité d'acheter un nombre illimité de bons en choisissant un ou plusieurs commerces spécifiques, ce qui a permis à ces derniers de toucher presque immédiatement l'intégralité de la valeur des bons. Cette rapidité d'encaissement a constitué l'une des spécificités et l'une des forces de la mesure des bons solidaires de la Ville de Genève, en regard de mesures semblables mises en place dans d'autres communes ou cantons. Les bons achetés pourront être utilisés jusqu'au 31 décembre 2021. La promotion de la monnaie léman, par le biais d'un financement de rabais supplémentaires de 20% dans les enseignes acceptant cette monnaie locale, a constitué une autre spécificité. Par ailleurs, la Ville de Genève a favorisé la mobilité douce en finançant, sous conditions, les livraisons à vélo électrique sur le territoire municipal, à travers un mandat délivré à Caddie Service.

Pour le deuxième volet de l'action, la mesure a été ouverte aux cafés-restaurants, salons de coiffure et instituts de beauté et de soins. La Ville de Genève a également décidé d'établir des conditions de participation supplémentaires. Un plafond de 100 000 francs de soutien financier de la Ville de Genève (hors lémans) a ainsi été fixé par établissement. Par ailleurs, pour être éligible, le siège mondial de l'établissement devait être situé en Suisse.

GenèveAvenue a été mandatée pour développer et gérer le système de bons d'achat solidaires ainsi que pour la gestion opérationnelle des bons – gestion des marchands, du service client (environ 50 demandes téléphoniques et 100 e-mails par jour), de la comptabilité, gestion financière des décomptes marchands et marketing pour la plateforme.

Les montants liés aux rabais de 20% à charge de la Ville ont été versés aux commerçant-e-s via la Fondetec, qui a piloté les éléments marketing, en mandant l'agence de communication Tremplin.

Motion: soutien aux commerçants genevois et au pouvoir
d'achat des habitants de la ville

Bilan en chiffres

Sur la durée totale de la mesure, 166 926 bons ont été vendus, générant pour les entreprises participantes un chiffre d'affaires de 24 084 166 francs. Le coût pour la Ville de Genève s'est élevé à 5 928 177 francs (hors coûts administratifs). Au total, quelque 23 000 client-e-s uniques ont bénéficié de la mesure.

Sur les 593 commerces inscrits sur la plateforme, 135 ont généré un chiffre d'affaires supérieur à 10 000 francs et 197 un chiffre d'affaires supérieur à 5000 francs. Les commerces ayant le plus mobilisé leur clientèle, par l'envoi de newsletters, actions de communication et activation de leurs réseaux, ont le plus bénéficié de la mesure. Ainsi, Digistore, Zbinden, Brogue, Manor, New Bike Store, Elite ou Mikado, pour citer quelques exemples, ont généré un chiffre d'affaires important au regard de leurs concurrent-e-s dans des catégories similaires.

La mesure des bons solidaires s'est déroulée sur douze semaines consécutives. La première semaine a généré un chiffre d'affaires de 207 182 francs¹. Les semaines deux (868 080 francs) et trois (918 018 francs), avant Noël, ont marqué une accélération, avant un léger creux en semaine quatre (709 100 francs). Les chiffres d'affaires des semaines cinq (1 438 238 francs) et six (3 673 484 francs) ont été bien plus élevés que durant les semaines précédentes, ce qui s'explique certainement par la vaste communication engagée auprès du grand public. Le deuxième volet de l'opération a connu un succès largement plus conséquent. Les semaines sept (1 485 148 francs), huit (1 051 548 francs) et neuf (1 843 546 francs) ont présenté des résultats stables, avant une accélération en semaine dix (2 803 404 francs). Les semaines onze (4 721 882 francs) et douze (4 364 536 francs) ont, quant à elles, réalisé un total de ventes très nettement supérieur aux semaines précédentes.

Le plafond de 100 000 francs fixé par établissement pour le deuxième volet de l'action a eu comme conséquence un plafonnement des résultats d'une quinzaine d'enseignes, qui ont soit atteint le plafond, soit arrêté toute communication à l'approche de celui-ci. Les enseignes liées à la mobilité douce (magasins de vélos) ont été les grands bénéficiaires de la mesure (environ 15% du total des ventes pour le premier volet de l'action et 30% pour le deuxième volet). Les vendeurs d'électronique ou de bijoux ont également largement bénéficié de la mesure. Les magasins dits «non essentiels» ayant à nouveau fermé leurs portes entre le 18 janvier et le 28 février 2021, certaines catégories fonctionnant davantage à l'impulsion, tels les produits de mode ou de beauté, ont été moins demandées. Le système de bons mis en place n'a que marginalement profité aux 160 cafés-restaurants inscrits sur la plateforme. Divers échanges, tant avec des client-e-s potentiel-le-s qu'avec des restaurateurs et des restauratrices, laissent

¹ Les chiffres présentés constituent le chiffre d'affaires total des bons (prix d'achat client-e-s + rabais en francs + rabais en lémans).

Motion: soutien aux commerçants genevois et au pouvoir
d'achat des habitants de la ville

penser que le résultat mitigé pour cette catégorie est dû à la perspective éloignée ou très incertaine de pouvoir consommer effectivement les bons achetés sur la plateforme. Certain-e-s ont évoqué la crainte de ne pas pouvoir utiliser leurs bons en cas de non-ouverture ou de faillite de l'établissement choisi.

En regard des chiffres présentés ci-dessus, l'opération a atteint ses deux objectifs principaux:

Générer rapidement des flux de trésorerie positifs pour les commerces: entre l'encaissement des sommes payées par les consommateurs et les consommatrices sur la plateforme et le versement des sommes encaissées aux commerçant-e-s, il ne s'est jamais écoulé plus de dix jours pour le premier volet de l'action et quinze jours pour le deuxième volet. Pour le premier volet, dès la deuxième semaine de l'opération, ce délai est même tombé à huit jours, avec un délai de paiement moyen de quatre jours. Pour le deuxième volet, la quasi-totalité des versements a été réalisée dans un délai de huit jours.

Augmenter le pouvoir d'achat des consommateurs et des consommatrices, par l'octroi de rabais de 20% et 33% sur des bons d'achat disponibles dans un vaste choix de commerces.

Bon nombre de commerçant-e-s ont formulé des retours quant aux effets bénéfiques engendrés. La mesure a permis, selon les cas de figure individuels, de verser des salaires, conserver des emplois, payer des frais fixes ou compenser une partie des pertes.

Bilan relatif à Monnaie léman

La collaboration avec le réseau Monnaie léman avait notamment pour objectif de soutenir en particulier l'économie locale tournée vers la durabilité et d'augmenter l'offre de biens et services du réseau Monnaie léman, en encourageant les entreprises et commerces genevois à rejoindre cette communauté de paiement. Ainsi, en achetant des bons dans des enseignes acceptant cette monnaie locale, les client-e-s bénéficiaient de rabais supplémentaires de 20%, fixant ainsi le rabais total à 33%.

Lors de cette opération, sur les 593 commerces participants, 69 commerces (12%) ont décidé de bénéficier de bons lémans en acceptant la monnaie léman. Ces commerces ont vendu pour 4 millions de francs suisses en bons solidaires, soit environ 17% du total, dont 688 300 lémans. Les commerces «léman» ont donc globalement davantage bénéficié de l'action. Les acteurs et les actrices de la mobilité douce ont vendu la grande majorité des bons d'achat solidaires «lémans» (79%).

En plus de financer des rabais supplémentaires, une somme forfaitaire de 20 lémans était délivrée pour chaque ouverture d'un compte en lémans, afin

Motion: soutien aux commerçants genevois et au pouvoir
d'achat des habitants de la ville

d'augmenter le nombre d'utilisateurs et d'utilisatrices de l'application de paiement électronique du léman. 50 nouveaux comptes Entreprise et 300 comptes Particulier ont ainsi été créés dans le cadre de l'action.

En additionnant le nombre de lémans crédités aux commerces ayant bénéficié des bons solidaires et le nombre de lémans versés dans le cadre de la création de comptes, l'action a permis d'injecter 695 300 lémans dans l'économie locale. Le nombre de lémans en circulation a ainsi été multiplié par cinq. Le réseau Monnaie léman poursuit le travail de suivi avec les commerçant-e-s ayant reçu des lémans afin de les aider à les écouler, et ainsi améliorer leurs politiques d'achat en termes de durabilité.

Bilan marketing digital

La campagne digitale sur les réseaux sociaux a permis de toucher, pour le premier volet de l'action, plus de 110 000 personnes sur le canton. Chacune de ces personnes a vu en moyenne les communications 6,7 fois, avec un taux de clic moyen de 1,16%, un résultat jugé excellent pour ce type de campagne. La mise en valeur spécifique de la monnaie locale léman a été vue par 56 000 personnes. La campagne digitale sur le moteur de recherche Google a permis d'apparaître sur plus de 21 600 recherches.

Pour le deuxième volet de l'action, la campagne digitale sur les réseaux sociaux a permis de toucher davantage de personnes sur le canton, soit un total de 156 000, avec cependant un taux de clic moyen légèrement plus faible (0,73%). Chacune de ces personnes a vu en moyenne les communications liées aux bons 11,2 fois. Un niveau élevé, qui a joué à plein pour faire connaître l'opération auprès du grand public. La mise en valeur spécifique de la monnaie locale léman a été vue par 115 000 personnes. La campagne digitale sur le moteur de recherche Google a permis d'apparaître sur plus de 11 500 recherches.

Pour le deuxième volet de l'action, la Fondetec, par le biais de l'entreprise Tremplin, a amélioré son support aux entreprises participantes en proposant des visuels adaptés pour leur permettre de créer leur propre communication. Un webinaire, réunissant 30 participant-e-s et générant environ 60 replays vidéo, a été organisé pour soutenir les entreprises intéressées dans la mise en place d'actions de communication ciblées pour mobiliser leur propre clientèle.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:
Alfonso Gomez

(Brouhaha. Le président tape du marteau.)

Motion: levée des contrôles de stationnement pour les véhicules d'entreprises et d'artisans durant la crise sanitaire

11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 19 janvier 2021 de M^{me} et MM. Eric Bertinat, Vincent Schaller, Pierre Scherb, Didier Lyon, Christo Ivanov, Pascal Altenbach et Marie-Agnès Bertinat: «Un coup de main bienvenu! Levons les contrôles de stationnement pour les véhicules d'entreprises et d'artisans» (M-1589)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- qu'en cette période de pandémie, les activités économiques sont entravées par les diverses décisions cantonales et fédérales;
- que les entreprises sises à Genève doivent être aidées par tous les moyens mis à la disposition de notre délibératif;
- que la réglementation locale du trafic limite la durée du parcage des véhicules automobiles sur la voie publique, au moins du lundi au vendredi et de 8 h à 19 h, à l'exception des voitures automobiles des résidents ou identifiées par un macaron multizones;
- que les agents de la police municipale (APM) sanctionnent les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) figurant dans l'annexe 1 de l'ordonnance sur les amendes d'ordre;
- que les agents de la Fondation des parkings agissent sur le territoire de la commune grâce ou à cause d'une convention, c'est selon;
- que la loi sur la Fondation des parkings précise en son article 11 *Contrôle du stationnement sur la voie publique*:
 1. Le Conseil d'Etat est compétent pour fixer par convention, en accord avec les communes concernées et la fondation, les conditions dans lesquelles cette dernière peut exercer un contrôle du stationnement des véhicules sur la voie publique, en particulier dans les secteurs soumis au régime des «macarons».
 2. La convention précise la couverture financière des prestations fournies par la fondation;
- que le montant fixé, déterminé par le législateur fédéral, pour chaque infraction impacte parfois durement les finances d'une entreprise ou d'un artisan;
- que de nombreux entrepreneurs et artisans doivent se déplacer avec leurs véhicules d'entreprise équipés d'outillages et de fournitures. Nous pensons tout particulièrement aux travailleurs du bâtiment, à ceux qui interviennent

¹ «Mémorial 178^e année»: Rapport, 5383.

Motion: levée des contrôles de stationnement pour les véhicules
d'entreprises et d'artisans durant la crise sanitaire

pour les dépannages (électriciens, plombiers, serruriers, etc.) ainsi qu'aux livreurs, etc.;

- que durant le premier semi-confinement, de mi-mars à mi-mai 2020, les communes du canton de Neuchâtel ont entièrement ou partiellement supprimé les amendes d'ordre,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de suspendre jusqu'au 30 avril 2021 les contrôles de stationnement (zones blanches et bleues) pour tous les véhicules utilisés par les entreprises sises sur notre canton;
- de demander à la Fondation des parkings de suspendre jusqu'au 30 avril 2021, pour tous les véhicules d'entreprises, le contrôle du stationnement sur le territoire de la commune, comme cela avait été le cas en mars 2020.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les auteurs de la motion M-1589 «Un coup de main bienvenu! Levons les contrôles de stationnement pour les véhicules d'entreprises et d'artisans» souhaitent que soit suspendu jusqu'au 30 avril 2021 le contrôle du stationnement des véhicules d'entreprises et d'artisans.

En premier lieu, il sied de préciser qu'au cours de la période de mars à avril 2020, marquée par les mesures du Conseil fédéral de «situation extraordinaire», créant une situation qualifiée de semi-confinement, la Fondation des parkings a décidé de suspendre le contrôle du stationnement et de retirer son personnel de terrain du domaine public. Cette décision était notamment motivée par la réduction significative de la circulation motorisée.

Les conditions en 2021 sont différentes, les différentes décisions et/ou restrictions fédérales et cantonales n'ayant pas créé une situation dite de «semi-confinement». Les écoles sont restées ouvertes, tandis que l'accès aux médecins, aux magasins essentiels et aux coiffeurs et aux coiffeuses a été maintenu. Ainsi, de nombreuses formes d'activités se sont poursuivies malgré les restrictions. La situation n'est donc pas identique à celle de mars et avril 2020.

Par ailleurs, il ressort d'un avis de droit du Service juridique de la Ville de Genève qu'une demande de suspension du contrôle du stationnement en faveur des seuls véhicules d'entreprises et d'artisans se heurterait à plusieurs dispositions légales, tant sur le plan administratif que sur le plan pénal.

En effet, une telle suspension du contrôle du stationnement des seuls véhicules professionnels consacrerait très vraisemblablement une violation du principe de l'égalité de traitement entre les détenteurs et les détentrices de véhicules privés et les détenteurs et les détentrices de véhicules professionnels.

Motion: levée des contrôles de stationnement pour les véhicules
d'entreprises et d'artisans durant la crise sanitaire

Le fait qu'un grand nombre d'entreprises rencontrent des difficultés financières liées à la crise sanitaire ne justifierait pas l'exemption du contrôle du stationnement de leurs véhicules, au détriment des détenteurs et des détentrices de véhicules privés, étant au surplus rappelé que les entreprises concernées bénéficient d'aides financières provenant de la Confédération, de l'Etat de Genève et des communes.

Par ailleurs, le fait de suspendre le contrôle du stationnement des détenteurs et des détentrices de véhicules professionnels pourrait consacrer, aux yeux des autorités pénales, une entrave à l'action pénale, dans la mesure où la Ville de Genève demanderait à soustraire – même de manière temporaire – les contrevenant-e-s aux procédures et sanctions prévues par la réglementation sur les amendes d'ordre en cas de violation des règles relatives à la circulation routière et au stationnement. Ce risque est d'autant plus élevé en la période actuelle, qui n'est pas analogue à celle dite de «semi-confinement» de mars et avril 2020.

De plus, si le Conseil administratif devait suivre les invites du Conseil municipal et ordonner aux agent-e-s de la police municipale (APM) de suspendre le contrôle du stationnement des véhicules d'entreprises et d'artisans, il ne respecterait vraisemblablement pas non plus le devoir de protection auquel il est tenu envers les membres de son personnel (APM). Ces derniers et ces dernières pourraient en effet être condamné-e-s pour entrave à l'action pénale.

Il découle de ce qui précède que si le Conseil administratif donnait pour instructions aux APM de suspendre le contrôle du stationnement des véhicules d'entreprises et d'artisans sur le territoire de la Ville de Genève et, d'autre part, suspendait d'un commun accord avec la Fondation des parkings l'application de la Convention portant sur le contrôle du stationnement pour les années 2019 à 2021, la Ville de Genève pourrait être inquiétée à la fois sur le plan administratif (violation du principe de l'égalité de traitement et violation du devoir de protection de la personnalité des membres de son personnel) et sur le plan pénal (entrave à l'action pénale).

Pour ces raisons, le Conseil administratif ne peut pas donner suite aux invites du Conseil municipal. Soucieux de soutenir les entreprises impactées par la crise du Covid, plus particulièrement celles contraintes de fermer en vertu des décisions prises par le Conseil fédéral, le Conseil administratif a toutefois pris de nombreuses décisions de soutien concernant les activités commerciales (exonération du paiement des loyers commerciaux, bons d'achat solidaires, ...) et sur le domaine public (gratuité des taxes, etc.).

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini* Le conseiller administratif: *Alfonso Gomez* La conseillère administrative: *Marie Barbey-Chappuis*

Question écrite: actions de la Ville en matière de répression de la mendicité

12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 20 janvier 2021 de M. Pierre-Yves Bosshard: «La Ville de Genève entend-elle respecter les exigences de la Convention européenne des droits de l’homme?» (QE-581)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Ce mardi 19 janvier 2021 la Cour européenne des droits de l’homme a dit que la Suisse avait violé la Convention européenne des droits de l’homme en raison de la condamnation d’une ressortissante roumaine dont le seul tort était d’avoir mendié dans les rues de notre ville.

Impécunieuse et dans l’impossibilité de payer l’amende qui lui avait été infligée, cette personne a subi cinq jours de prison².

Comme l’écrit le président de la section dans une opinion séparée, cet arrêt envoie un signal très fort, à savoir que la Convention vise à protéger la dignité humaine de toute personne, même de celles qui – parfois forcées par les circonstances – adoptent un mode de vie rejeté par la «majorité».

Il y a un peu plus de cinq ans, la presse rapportait que depuis 2010, la Ville de Genève participait à l’action de répression de la mendicité. Au premier semestre 2015, les agents de la police municipale avaient transmis au Service des contraventions 1620 rapports, en augmentation de 56% par rapport à l’année précédente³.

Compte tenu de ce nouvel arrêt, il est essentiel de connaître l’activité des services de la Ville dans ce domaine. Par conséquent, je pose au Conseil administratif les questions suivantes:

- Combien de rapports pour violation de l’article 11 de la loi pénale genevoise ont été transmis au Service des contraventions durant le second semestre 2020, ainsi que durant le premier semestre 2020?
- Dans l’attente d’une révision nécessaire de la loi cantonale, le Conseil administratif est-il disposé à ralentir le rythme des rapports transmis au Service des contraventions?

¹«Mémorial 178^e année»: Annoncée, 5138.

²Arrêt de la Cour européenne des droits de l’homme du 19 janvier 2021 dans la cause Violeta-Sibianca Lacatus c. Suisse (3^e section).

³Article de la *Tribune de Genève* du 6 septembre 2015 sous la plume de M. Stéphane Herzog.

Question écrite: actions de la Ville en matière de répression de la mendicité

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il y a lieu tout d'abord de rappeler que les agent-e-s de la police municipale (APM) qui ont jusqu'à présent sanctionné les personnes pratiquant la mendicité en Ville de Genève n'ont fait qu'appliquer l'article 11 A, alinéa 1 de la loi pénale genevoise (LPG) qui entre dans le cadre de leurs compétences. Cet article stipule: «*Celui qui aura mendié sera puni de l'amende.*»

Dans le cadre du Diagnostic local de sécurité (DLS) 2016, «l'attitude insistante des mendiants» était une des incivilités les plus constatées par la population résidente en Ville de Genève en 2016 (84% aux Pâquis et aux Eaux-Vives, 76% sur le reste du territoire municipal) à la suite d'une forte hausse entre 2010 et 2016.

Le DLS 2020, publié le 3 novembre 2020 par le Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, constate une baisse de la constatation de ce phénomène par la population résidente de la Ville de Genève (60%).

Les sanctions ont probablement contribué à la baisse de ce chiffre. Toutefois, à la suite de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme, le procureur général a suspendu l'application de la loi sur la mendicité.

Une personne faisant uniquement la manche n'est donc plus verbalisée par les APM.

Seules les personnes se rendant coupables d'un trouble à l'ordre public en concomitance avec la mendicité (présence sur la route pour mendier avec gêne ou mise en danger, comportements inopportuns, agressivité, bruit, scandale, etc.) font l'objet d'une réquisition.

De même, les APM se chargent de signaler les cas de mendicité par des mineurs auprès du Service de protection des mineurs (SPMi).

S'agissant du nombre de contraventions en la matière transmises par les APM au Service des contraventions, il s'est élevé à 1054 en 2020.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 10 mars 2021 de M. Eric Bertinat: «La commune déneige avec empressement les pistes cyclables, mais qu'en est-il des trottoirs et du réseau routier pris sous la neige et la glace?» (QE-586)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Alors qu'une alerte de niveau 3 sur 5 avait été déclenchée depuis le jeudi 11 février, la neige est bien arrivée en masse sur Genève, un peu plus tard que prévu, en deuxième partie d'après-midi le vendredi 12 février 2021. Ces chutes de neige importantes ont provoqué de gros embarras de circulation, avec un fort impact sur les déplacements, qu'ils soient privés ou publics. Les piétons, et plus particulièrement les personnes âgées, ont été mis en difficulté par des trottoirs particulièrement glissants et mal (ou pas) déneigés.

Les entreprises de dépannage de véhicules ont été fortement sollicitées ce soir-là et durant le week-end. Leur action a été entravée par l'absence d'intervention de la Voirie, l'état des routes leur ayant posé bien des problèmes. Elles ont dû éviter des accès trop pentus et ne se sont pas arrêtées à certains carrefours malgré les feux rouges, de crainte de ne pas pouvoir redémarrer. Il a dû en être de même pour tous les véhicules d'intervention.

Samedi 13 février, toujours aucune intervention significative de la Voirie. La chaussée et les trottoirs n'ont pas été dégagés, ni salés, ni couverts de gravillons. Pire, une légère hausse de la température a provoqué la fonte de la neige et en fin de journée la température repassant au-dessous de zéro, toutes les surfaces ont verglacé. Dimanche idem.

De nombreuses personnes ont chuté sur les trottoirs et, pire, en posant les pieds sur la route pour la traverser.

Notre commune représente le plein centre du canton vers lequel convergent toutes les routes et les passages d'une rive à l'autre. Il me semble qu'elle devrait être capable d'intervenir avec des chasse-neige et avec le matériel nécessaire lors d'une soirée d'enneigement, qui plus est lorsque celle-ci est annoncée quelques jours avant par les météorologues et qu'elle devrait donc être donc parfaitement prévisible par les services de la Voirie. Quarante-huit heures plus tard, trottoirs et routes étaient toujours difficilement praticables. Toute circulation y était dangereuse. Ce n'est pas acceptable lorsque l'on sait que des pistes cyclables ont été rapidement déneigées. On relèvera le souci de l'exécutif et – sans doute – l'immense satisfaction de la multitude de cyclistes-électeurs qui roulent par une météo pareille.

¹ «Mémorial 178^e année»: Annonce, 5598.

Je poserai deux questions au Conseil administratif:

- dès les premiers flocons de neige tombés, quelles ont été chronologiquement les interventions de la commune pour sécuriser voies routières et trottoirs sur l'ensemble du territoire – les pistes cyclables, nous l'avons vu, ayant reçu toute l'attention qu'elles méritent en cas de neige et de glace?
- Est-ce que l'exécutif s'est soucié des chutes et autres accidents survenus le week-end du 13 au 14 février sur la commune? Si oui, quels sont les chiffres (piétons et véhicules moteurs)?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Dans la semaine du 8 au 11 février, MétéoSuisse annonçait un épisode neigeux pour la fin de semaine avec un «danger marqué» pour le vendredi 12 février entre 11 h et 23 h. La quantité de neige attendue au-dessus de 200 m était de 8 à 15 cm.

Un facteur aggravant prévisible était le sol très froid et très sec sur lequel cette neige devait tomber, rendant le pré-salage à sec inutile. Quant au pré-salage à la saumure (liquide), il était très risqué puisque la température annoncée était de -7 °C, température limite sous laquelle la saumure peut geler.

Au cours de la journée de jeudi 11, l'heure annoncée de début de neige étant régulièrement reportée, la décision a été prise d'éviter le risque de verglas supplémentaire par pré-salage à la saumure et d'attendre les premiers flocons pour lancer l'intervention de salage.

Les dispositions préventives prises par le Service Voirie – Ville propre (VVP) pour maximiser les ressources à disposition au moment nécessaire ont été les suivantes:

- libérer des chauffeurs poids lourds de leurs obligations le vendredi matin pour qu'ils soient disponibles l'après-midi et le soir du vendredi, dans le respect de l'ordonnance fédérale sur la durée du travail et du repos des conducteurs professionnels (ordonnance sur les chauffeurs, OTR 1);
- mettre en place des renforts de piquet pour le week-end (ainsi qu'un complément avec des volontaires supplémentaires).

Le vendredi 12 février, dès 13 h, trois personnes en patrouille ont été déléguées à la surveillance du réseau routier et piétonnier sur le terrain.

Les premiers flocons sont apparus à 16 h 15 et ce sont deux poids lourds qui ont été immédiatement engagés, l'objectif étant de mêler le sel aux premiers flocons pour les empêcher de se transformer en glace au contact du sol présentant une température négative.

Question écrite: déneigement en Ville de Genève

Les premiers flocons ont coïncidé avec les premiers bouchons de fin d'après-midi de vendredi, aggravés par l'effet des départs en vacances. Cette situation a considérablement ralenti la progression des véhicules lourds, empêchant le VVP de traiter comme il l'aurait souhaité les points problématiques (notamment les côtes prononcées où les véhicules des Transports publics genevois (TPG) n'allaient pas tarder à être bloqués).

A 17 h, les équipes à pied ainsi que les 22 petits engins ont été engagés; à 17 h 15, trois autres poids lourds ont été engagés.

Malheureusement, nombre de véhicules des TPG (notamment les bus articulés) avaient déjà glissé et s'étaient mis de travers, aggravant les bouchons. A noter que le Service d'incendie et de secours (SIS) est également intervenu de façon importante pour redresser les véhicules en vue de libérer partiellement les voies.

En parallèle, les TPG ont engagé le salage des sites propres des trams.

A 20 h un sixième poids lourd a été engagé. Les six poids lourds ont tourné jusqu'à leur retrait graduel entre 0 h 15 et 1 h 15, en respect de l'OTR.

A 21 h 30 les principaux cheminements vers les arrêts de bus/tram étant à nouveau accessibles, le personnel à pied et les petites machines ont été libérés avec la consigne de reprendre le travail à 4 h le lendemain.

Le samedi 13 février à 2 h 30, un nouveau responsable de viabilité a pris le relais et engagé une nouvelle équipe avec quatre poids lourds.

A 4 h, soixante personnes, à pied et avec des petites machines, ont été engagées.

A 9 h, un cinquième poids lourd a été engagé pour assurer le maintien des routes et les quatre premiers poids lourds ont alors été retirés (toujours afin de respecter l'OTR et d'assurer la continuité de la disponibilité en ressources).

A 11 h 30 a eu lieu une nouvelle rotation du responsable de viabilité hivernale. A 12 h, décision a été prise de libérer les équipes à pied et avec les petits engins.

Dès 17 h, un poids lourd a été mobilisé pour relever celui qui traitait les différentes zones à risque depuis 9 h. Ce suivi est nécessaire après une importante chute de neige pour traiter sans délai les zones qui refondent et risquent ainsi de recréer des plaques de glace.

Le dimanche 14 février à 1 h, un poids lourd a été engagé en remplacement de celui qui tournait depuis la veille à 17 h, puis à 4 h, quatre poids lourds supplémentaires ont été engagés à leur tour ainsi que 22 petits engins et 27 personnes à pied.

A 12 h, la totalité du dispositif a été levée.

Nombre d'employés et de véhicules engagés

Vendredi 12 février 2021:

- un chef de viabilité hivernale;
- 42 personnes de l'Unité nettoyage de l'espace public (7 chefs de secteur, 22 conducteurs de petites machines et 11 personnes à pied, ainsi que 2 personnes aux silos à sel);
- six chauffeurs poids lourds;
- un mécanicien de l'Unité de gestion des véhicules (permanence et sur appel).

Total: 50 personnes.

Samedi 13 février 2021:

- deux chefs de viabilité hivernale;
- 60 personnes de l'Unité nettoyage de l'espace public (7 chefs de secteur, 22 conducteurs de petites machines et 29 personnes à pied, ainsi que 2 personnes aux silos à sel);
- neuf chauffeurs poids lourds;
- trois mécaniciens de l'Unité de gestion des véhicules (permanence et sur appel).

Total: 74 personnes.

Dimanche 14 février 2021:

- deux chefs de viabilité hivernale;
- 58 personnes de l'Unité nettoyage de l'espace public (7 chefs de secteur, 22 conducteurs de petites machines et 27 personnes à pied, ainsi que 2 personnes aux silos à sel);
- cinq chauffeurs poids lourds.

Total: 65 personnes.

Au total, dans le cadre de cet engagement du vendredi 12 au dimanche 14 février 2021, 189 journées de main-d'œuvre ont ainsi été consacrées au traitement de la neige et du verglas en ville.

Difficultés rencontrées

Les véhicules (privés et transports publics) non équipés, ainsi que le non-retrait ou le retrait très tardif des bus articulés du réseau, constituent le problème le plus important car ils entravent considérablement la progression des activités de salage. Plus généralement, les problèmes récurrents liés à la circulation à Genève affectent directement le bon déroulement des opérations de viabilité hivernale.

Quantité de sel utilisée

Vendredi 12 février:

- 20 tonnes par les poids lourds;
- 17 tonnes par les véhicules légers;
- 4 tonnes par les TPG.

Samedi 13 février:

- 28 tonnes par les poids lourds;
- 45 tonnes par les véhicules légers.

Dimanche 14 février:

- 14 tonnes par les poids lourds;
- 39 tonnes par les véhicules légers.

Au total, ce sont 163 tonnes qui ont été répandues par les véhicules et engins au cours de ces trois jours. A titre de comparaison, les tonnages de sel utilisés au cours des quatre derniers hivers allaient de 50 à 500 tonnes par hiver, soit une moyenne de 230 tonnes par hiver.

Rappel des priorités d'intervention

Le déneigement s'effectue par ordre de priorités, à savoir: les grands axes pour permettre la circulation des services d'urgence, les voies des TPG, les trottoirs et les passages piétons, puis les pistes cyclables, les marchés, les places, les parcs et autres espaces de vie.

Quantité de neige tombée

Vendredi 12 février: entre 3 et 5 cm.

La quantité de neige tombée varie selon les endroits (les hauts de Genève étaient plus chargés en neige).

A ce jour, la Ville de Genève n'a pas reçu de plainte formelle liée au verglas ou à la neige durant cet épisode.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis

SÉANCE DU 9 JUIN 2021 (soir)
Question écrite: vérifications de la Ville en matière
de mandats confiés aux entreprises

(Brouhaha. Le président tape du marteau.)

Le président. Ça vous intéresse, les réponses du Conseil administratif, ou non?

Une voix. S'il vous plaît, un peu de respect quand même!

M^{me} Uzma Khamis Vannini, première vice-présidente. Sortez, mais en silence!

(Le président tape à nouveau du marteau, avec insistance.)

Le président. La séance n'est pas terminée, il reste encore huit minutes.

14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 10 mars 2021 de M^{mes} et MM. Dorothee Marthaler Ghidoni, Oriana Brücker, Pascal Holenweg et Théo Keel: «Mandats confiés par la Ville de Genève aux entreprises» (QE-591)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Est-ce que les services de la Ville de Genève consultent la liste mise à disposition par la Direction générale de l'Office cantonal de l'inspection et des relations au travail (OCIRT) qui est mise à jour toutes les semaines concernant les entreprises en infraction? Cela afin de vérifier si des entreprises auxquelles la Ville confie ses mandats y sont mentionnées.

Si oui, est-ce que ces mêmes services vérifient le respect des usages en vigueur? Ces usages sont en effet définis pour un certain nombre de secteurs, dont ceux du nettoyage et de la petite enfance, et reflètent les conditions de travail et les prestations sociales en usage dans ces secteurs.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La vérification de la liste mise à disposition par la Direction générale de l'OCIRT est systématiquement effectuée par notre Centrale municipale d'achat

¹ «Mémorial 178^e année»: Annoncée, 5598.

Question écrite: vérifications de la Ville en matière
de mandats confiés aux entreprises

et d'impression (CMAI), pour l'ensemble de l'administration. A chacune de ses mises à jour, cette liste est envoyée directement par mail à la CMAI. Elle concerne les entreprises en infraction et faisant l'objet d'une décision exécutoire en vigueur, fondée sur les articles 45 de la loi sur l'inspection et les relations du travail (LIRT), 9 de la loi sur les travailleurs détachés (LDét) ou 13 de la loi sur le travail au noir (LTN). Elle porte donc sur le respect des usages en matière de relations de travail, sur la lutte contre le travail au noir et sur le respect des conditions de travail des travailleurs détachés. Les décisions concernées sont dirigées contre des personnes juridiques, physiques (par exemple entreprise à raison individuelle) ou morales (par exemple société anonyme) et s'étendent à l'ensemble des établissements et succursales qui en dépendent. La CMAI vérifie si un ou plusieurs services de la Ville ont commandé ou ont des commandes ouvertes avec une ou plusieurs des entreprises en infraction. Si tel est le cas, un message est envoyé aux services concernés, ainsi qu'à la comptabilité fournisseurs, en demandant d'arrêter au plus vite la collaboration.

Le fournisseur est ainsi bloqué au niveau de la comptabilité fournisseurs pour toute la période d'interdiction indiquée dans la liste de l'OCIRT.

Par ailleurs, lors de toutes les procédures soumises à la législation sur les marchés publics, la vérification des conditions de participation est obligatoire et systématique. Dans ce cadre, sont notamment demandées et vérifiées un certain nombre d'attestations, en application de l'article 32 du règlement cantonal sur la passation des marchés publics (RMP), et en particulier:

- Attestation certifiant, pour le personnel appelé à travailler sur le territoire genevois:
 - a) soit que le soumissionnaire est signataire d'une convention collective de sa branche, applicable à Genève, ce qui implique le respect des usages;
 - b) soit qu'il a signé auprès de l'OCIRT (www.geneve.ch/ocirt/) un engagement à respecter les usages de sa profession en vigueur à Genève, notamment en ce qui concerne la couverture du personnel en matière de retraite, de perte de gain en cas de maladie, d'assurance accidents et d'allocations familiales.

En ce qui concerne la vérification du respect des usages en vigueur, elle incombe de par la loi (article 5 de la loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à l'accord intercantonal sur les marchés publics) aux organes instaurés par la LIRT, à savoir l'OCIRT et l'Inspection paritaire des entreprises (IPE), ainsi qu'aux commissions paritaires chargées du contrôle sur délégation de l'OCIRT. Les contrôles portent notamment sur le respect – par les entreprises établies à Genève comme par les entreprises étrangères détachant du personnel à Genève – des salaires minimaux fixés dans les contrats-types de travail et les conventions collectives de travail, des conditions de travail ainsi que des prestations sociales

en usage. La Ville de Genève a en outre conclu une convention avec les commissions paritaires du gros œuvre, des métiers du bâtiment du second œuvre et des parcs et jardins ainsi qu'avec la Conférence paritaire de la métallurgie du bâtiment, convention portant sur le renforcement des contrôles par les commissions paritaires sur les chantiers de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Gionata Piero Buzzini

Le conseiller administratif:

Alfonso Gomez

15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 10 mars 2021 de M^{me} Léonore Baehler: «Comment la Ville de Genève entend-elle protéger sa biodiversité?» (QE-592)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Dans la nuit du jeudi au vendredi 19 février 2021, un jeune cerf a été abattu par la police alors qu'il s'était égaré dans le cimetière de Châtelaine².

Cet animal était bien connu des habitants fréquentant les campagnes Cayla et Masset, derniers domaines non densifiés de cette partie de la ville de Genève jouxtant la commune de Vernier. Dans ces anciens domaines riches en milieux naturels, il est fréquent d'apercevoir la faune sauvage, le site étant proche des bords du Rhône. Cette faune précieuse mérite que l'on s'en préoccupe tout particulièrement maintenant que le Canton a non seulement adopté sa stratégie pour la biodiversité mais également le plan d'action qui en découle et qui doit être déployé dès cette année. Le fait de voir le cerf, symbole par excellence de la biodiversité, apparaître en ville devrait être considéré comme un succès de la politique menée en matière de biodiversité.

Je pose les questions suivantes:

- L'abattage de ce cerf en plein milieu urbain dans notre canton et ville sans chasse, qui plus est l'année au cours de laquelle le plan d'action pour la biodiversité doit être déployé, aurait-il pu être évité?
- Quel niveau et quelle instance furent responsables des prises de décisions? La Ville aurait-elle pu jouer un rôle afin de peut-être influencer positivement sur l'événement?

¹ «Mémemorial 178^e année»: Annoncée, 5598.

² <https://www.tdg.ch/un-cerf-paie-de-sa-vie-un-egarement-au-cimetiere-692274623056>

Question écrite: protection de la biodiversité en Ville de Genève

- Quels étaient les «spécialistes sur place qui ont décidé d’abattre l’animal»?
- Pourquoi n’a-t-on pas fait appel aux compétences présentes sur le canton en matière de pratiques d’anesthésie sur les ongulés sauvages alors même que ces compétences sont reconnues et que des cantons tels que Bâle ou Zurich y font appel?
- Ce cerf était bien connu des habitants, comment est-il possible que l’information n’ait pas circulé dans les instances officielles, qu’elles soient municipales ou cantonales? Qu’en était-il de l’information des gardes sur la faune en milieu urbain?
- Sachant que pour endormir les ongulés avec un tir de flèches sédatives, il est impossible d’y parvenir sans être à moins d’environ 20 m de l’animal et sachant que compte tenu de la configuration des lieux le tir était rendu d’autant plus difficile, pourquoi n’y a-t-il eu qu’une seule personne assignée à la tâche alors qu’il y avait un nombre impressionnant de forces de l’ordre présentes et qu’on aurait pu utiliser la méthode dite de panneautage pratiquée d’ordinaire pour les ongulés, à savoir le rabattre vers un filet afin de pouvoir l’endormir une fois immobilisé¹?
- Quand est-ce qu’un cerf a mis en danger la vie de quiconque davantage que la circulation automobile dans cette ville?

A Bâle, alors que les autorités pour des raisons de sécurité étaient prêtes à abattre les chevreuils d’un cimetière à Hörnli, l’indignation soulevée et relayée par une pétition signée par plus de 80 000 personnes a abouti à une table ronde organisée avec les milieux associatifs ayant soutenu la pétition et a permis d’instaurer un nouveau concept qui laisse vivre les chevreuils du cimetière Hörnli².

Avec cette apparition autant inattendue que bienvenue de la vie sauvage en milieu urbain à Genève, il est temps de questionner le rôle de la Ville dans ce contexte. Le cerf, notre plus grand mammifère sauvage, est par excellence l’ambassadeur de la biodiversité à Genève.

Personne ne souhaite que celui abattu à Châtelaine devienne l’ambassadeur d’un manque violent de nos autorités à protéger et valoriser la vie sauvage.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Tout d’abord, il sied de rappeler que le cerf en question a été abattu par un tireur d’élite du groupe d’intervention de la police cantonale sur ordre du commissaire de police présent sur les lieux.

¹ <http://www.espaces-naturels.info/techniques-pour-capturer-cervides-en-montagne-fins-scientifiques>

² <https://www.lematin.ch/story/hoernli-les-chances-de-sauver-les-chevreuils-sont-bonnes-585722415175>

Interpellation écrite: accès aux toilettes publiques et mise à disposition de protection menstruelle en Ville de Genève

En ce qui concerne la présence de services de la Ville de Genève sur les lieux de l'événement, le Service d'incendie et de secours (SIS) et le Service de la police municipale (SPM) ont effectivement été engagés.

Lorsque le SIS est arrivé sur place, appelé par des témoins, les gardes de l'environnement étaient déjà présents. Le SIS était uniquement force concourante. Le SPM, quant à lui, a été mobilisé pour boucler le périmètre du cimetière et faire évacuer celui-ci, ainsi que le chemin François-Furet.

Plusieurs heures après le début de l'opération, à la nuit tombée, l'ordre a été donné par la police cantonale d'abattre ce cerf.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif n'est pas à même de répondre aux questions posées et regrette bien entendu le sort qu'a connu cet animal.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis

16. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 20 janvier 2021 de M^{mes} et MM. Yves Herren, Valentin Dujoux, Jacqueline Roiz, Bénédicte Amsellem et Uzma Khamis Vannini: «Garantir l'accès aux toilettes publiques et la mise à disposition gratuite de protection menstruelle dans les toilettes de la Ville et des bâtiments gérés par la Ville de Genève» (IE-99)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

En cette période de pandémie et de semi-confinement, on peut constater qu'un grand nombre de lieux possédant des toilettes sont désormais fermés et donc non accessibles à la population en l'absence des accès habituels aux toilettes dans les cafés-restaurants, les tea-rooms et les grands magasins, qui sont fermés depuis des semaines voire des mois pour ces raisons sanitaires. Il convient donc que la Ville veille urgemment à garantir un accès complet et total à ses infrastructures pour garder en tout temps des possibilités basiques d'utilisation des toilettes qui puissent également être équipées d'un distributeur de protections hygiéniques gratuites qui permettrait de lutter contre la précarité menstruelle.

La Ville de Genève peut-elle s'engager à le garantir?

¹ «Mémorial 178^e année»: Annoncée, 5137.

Question écrite: économiser grâce à l'utilisation de
Webex Legislate pour les séances plénières

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En complément des mesures sanitaires décidées par le Conseil fédéral en mars 2020, la Ville de Genève a décidé de fermer les toilettes publiques, parmi d'autres installations publiques (par exemple: place de jeux), afin de réduire le risque de contaminations.

Toutefois, afin de prendre en considération la situation des personnes sans domicile fixe, le conteneur chimique du square Galiffe ainsi que cinq édicules fixes (quai Gustave-Ador 1, place de Saint-Gervais et parcs Geisendorf, Trembley et Hentsch) sont restés ouverts. Cette démarche a été complétée en avril 2020 par la réouverture de trois WC autonettoyants situés à la place de la Navigation et dans les parcs des Acacias et des Bastions.

Les toilettes publiques ont été rouvertes au début de l'été 2020. Néanmoins, les conteneurs WC traditionnellement prévus en complément de l'offre permanente pendant la période estivale n'ont pas été installés compte tenu de l'annulation ou du report d'une grande partie des manifestations.

En anticipation du retour des beaux jours et d'un potentiel assouplissement des mesures sanitaires, qui permettrait la tenue de diverses manifestations, la Ville de Genève prépare le déploiement de son dispositif estival complémentaire habituel.

S'agissant de la question relative à la précarité menstruelle, la Ville de Genève étudie la mise à disposition de produits menstruels dans les meilleures conditions possible. Un projet pilote est actuellement en préparation auprès du Service Agenda 21 – Ville durable.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Marie Barbey-Chappuis

17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 mars 2021 de M^{me} et MM. Patricia Richard, Maxime Provini et Pierre Scherb: «Ville de Genève 2.0» (QE-596)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le 25 mars nous avons essayé Webex Legislate, un nouveau logiciel de visio-conférence pour les séances plénières.

¹ «Mémorial 178^e année»: Annoncée, 6200.

Combien cela nous économiserait-il d'utiliser ce logiciel pour nos séances plénières jusqu'à ce que nous puissions retourner dans la salle du Grand Conseil?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La mise en place du logiciel mentionné ci-dessus a reçu un préavis favorable du bureau du Conseil municipal en date du 14 avril 2021. Le coût de cet outil se monte à 12 300 francs HT par an correspondant à 80 licences et à la maintenance informatique. Il faut ajouter un package d'installation unique de 12 400 francs HT, soit un total de 24 700 francs. L'outil devrait être opérationnel en juin 2021.

Le délai de résiliation du contrat qui lie la Ville de Genève à l'OMM est de six mois. Résilié au mois de mai, ce dernier court donc jusqu'à fin novembre 2021. Le coût par jour de séance se monte à 6600 francs (location de la salle Obasi) + 810 francs (frais de personnel et de nettoyage Newrest, pour la cafétéria et la buvette), soit un total de 7410 francs par soir.

Le nombre de séances de décembre (1^{er} et 11 décembre pour le budget) et de janvier (25 et 26 janvier 2022) porterait l'économie à environ 29 640 francs. A noter que le Conseil municipal devrait pouvoir retourner à la salle du Grand Conseil en février 2022.

Si l'on envisageait, par exemple, de réunir le Conseil municipal un jour de session sur deux de manière virtuelle entre les mois de septembre et janvier, cela correspondrait à cinq jours, soit un montant de 37 050 francs d'économie sur la location de la salle et les prestations de Newrest. Ce cas de figure ne serait toutefois envisageable qu'avec l'accord de l'OMM.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

Le maire:
Sami Kanaan

18. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions et le projet de délibération suivants:

- M-1627, de *M^{mes}* et *MM.* *Joëlle Bertossa, Paule Mangeat, Théo Keel, Pascal Holenweg, Pierre-Yves Bosshard, Ahmed Jama, Christel Saura, Amanda Ojalvo, Olivier Gurtner, Timothée Fontolliet, Dalya Mitri Davidshofer* et *Arnaud Moreillon*: «Un plan de relance pour la culture»;

Interpellations
Questions écrites

- M-1628, de *M^{mes} et MM. Corinne Bonnet-Mérier, Brigitte Studer, Maryelle Budry, Monica Granda, Livia Zbinden, Audrey Schmid, Gazi Sahin, Ana Maria Barciela Villar, Laurence Corpataux, Olivier Gurtner, Daniel Sormanni, Eric Bertinat, Michèle Rouillet et Alain de Kalbermatten*: «Maintenir des places de parking en surface pour les personnes à mobilité réduite»;
- PRD-293, de *M^{mes} et MM. Philippe de Rougemont, Jacqueline Roiz, Louise Trottet, Denis Ruyschaert, Yves Herren, Maryelle Budry et Laurence Corpataux*: «Risque nucléaire au Bugey: préparer l’action en justice».

19. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu l’interpellation orale suivante:

- IO-319, de *M^{me} Yasmine Menétrey*: «Est-ce que la Gérance immobilière municipale et le département de la cohésion sociale et de la solidarité appliquent une préférence frontalière dans l’attribution des places de parking pour le personnel du Service de la petite enfance?».

20. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-602, de *M^{me} Laurence Corpataux et M. Matthias Erhardt*: «Petite enfance: quo vadis?».

Le président. Je vous remercie pour votre attention. Je lève la séance et vous donne rendez-vous le 28 juin 2021.

(Applaudissements.)

Séance levée à 22 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation	262
2. Communications du Conseil administratif	262
3. Communications du bureau du Conseil municipal	262
4. Motion du 25 novembre 2020 de M ^{mes} et MM. Oriana Brücker, Ahmed Jama, Dorothée Marthaler Ghidoni, Arnaud Moreillon, Olivia Bessat-Gardet, Pierre-Yves Bosshard, Joëlle Bertossa, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Christel Saura, Pascal Holenweg, Roxane Aubry, Valentin Dujoux, Maryelle Budry, Olivier Gurtner, Anna Barseghian, Leyma Milena Wisard Prado, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron et Bénédicte Amsellem: «Pour la mise en place d'un signe commémoratif dans l'espace public en mémoire du premier Village noir de Suisse romande, construit à Genève en 1896 à l'occasion de l'Exposition nationale suisse» (M-1583)	263
5. Pétitions.	274
6. Motion du 28 avril 2021 de M ^{mes} et MM. Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry-Conne, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Isabelle Harsch, Alain de Kalbermatten, Luc Zimmermann, Laurence Corpataux, Amanda Ojalvo, Joëlle Bertossa et Brigitte Studer: «Pour une place des Philosophes conviviale et propice à la détente» (M-1616)	274
7. Motion du 10 mars 2021 de M ^{mes} et MM. Brigitte Studer, Bénédicte Amsellem, Corinne Bonnet-Mérier, Audrey Schmid, Gazi Sahin, Monica Granda, Livia Zbinden, Olivier Gurtner et Laurence Corpataux: «Stop aux marchands de sommeil – la Ville s'engage pour des conditions de logement dignes» (M-1606)	282
8. Motion du 28 avril 2021 de M ^{mes} et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Yasmine Menétrey, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore, Luc Barthassat et Christian Steiner: «Insécurité au skatepark de Plainpalais, il y a urgence» (M-1615)	290

9. Motion du 30 mars 2021 de M^{mes} et MM. Léonore Baehler, Denis Ruyschaert, Laurence Corpataux, Leyma Milena Wisard Prado, Yves Herren, Elena Ursache, Vincent Milliard, Bénédicte Amsellem et Vincent Schaller: «Micro-forêts urbaines: un moyen concret pour atteindre l'objectif de 30% de couverture arborée d'ici à 2030 et d'améliorer le bien-être en ville» (M-1610) 300
10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 24 novembre 2020 de MM. et M^{mes} Alain de Kalbermatten, Isabelle Harsch, Michèle Rouillet, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Fabienne Aubry Conne, Fabienne Beaud, Anne Carron, Luc Zimmermann, Maxime Provini, Patricia Richard, Dorothée Marthaler Ghidoni et Olivier Gurtner: «Pour la mise en place d'un plan de soutien pour les commerçant-e-s genevois et pour augmenter le pouvoir d'achat des habitant-e-s de la ville» (M-1575) 302
11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 19 janvier 2021 de M^{me} et MM. Eric Bertinat, Vincent Schaller, Pierre Scherb, Didier Lyon, Christo Ivanov, Pascal Altenbach et Marie-Agnès Bertinat: «Un coup de main bienvenu! Levons les contrôles de stationnement pour les véhicules d'entreprises et d'artisans» (M-1589) 308
12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 20 janvier 2021 de M. Pierre-Yves Bosshard: «La Ville de Genève entend-elle respecter les exigences de la Convention européenne des droits de l'homme?» (QE-581) 311
13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 10 mars 2021 de M. Eric Bertinat: «La commune déneige avec empressement les pistes cyclables, mais qu'en est-il des trottoirs et du réseau routier pris sous la neige et la glace?» (QE-586) 313
14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 10 mars 2021 de M^{mes} et MM. Dorothée Marthaler Ghidoni, Oriana Brücker, Pascal Holenweg et Théo Keel: «Mandats confiés par la Ville de Genève aux entreprises» (QE-591) 318
15. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 10 mars 2021 de M^{me} Léonore Baehler: «Comment la Ville de Genève entend-elle protéger sa biodiversité?» (QE-592) 320

16. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 20 janvier 2021 de M ^{mes} et MM. Yves Herren, Valentin Dujoux, Jacqueline Roiz, Bénédicte Amsellem et Uzma Khamis Vannini: «Garantir l'accès aux toilettes publiques et la mise à disposition gratuite de protection menstruelle dans les toilettes de la Ville et des bâtiments gérés par la Ville de Genève» (IE-99)	322
17. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 30 mars 2021 de M ^{me} et MM. Patricia Richard, Maxime Provini et Pierre Scherb: «Ville de Genève 2.0» (QE-596)	323
18. Propositions des conseillers municipaux	324
19. Interpellations	325
20. Questions écrites	325

La mémorialiste:
Daphné Vaucher